

L'an deux mil dix-sept, le vingt-deux mars à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2017

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mmes Charlotte DEBOSQUE, Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

Mme Christiane DEVIAENE, M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBERE, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, MM. Romain KALLAS, Guy HALLE, Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. Joseph SANSONE (pouvoir à M. DEKETELAERE), M. Oscar DURAND (pouvoir à M. STELANDRE), Mme Anne COLLOT (pouvoir à M. HALLE).

Absente excusée : Mme Germaine HERVEIN.

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

-----

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le MAIRE : La séance est ouverte. Le procès-verbal de la dernière réunion attire-t-il des remarques particulières ou des modifications de votre part ?

**Le procès-verbal de la séance du 7 Décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.**

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

Appel

**Le procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> Février 2017 est approuvé à l'unanimité.**

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°13 (scénographie tribune télescopique – fauteuils) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société HUGON à Mercues pour un montant qui passe de 258 510.00 euros HT (310 212.00 euros TTC) à 253 430.00 euros HT (304 116.00 euros TTC) soit une moins-value de 5 080.00 euros HT (6 096.00 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°12 (scénographie machinerie serrurerie et tenture) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société BC CAIRE à Mery pour un montant qui passe de 494 660.20 euros HT (593 592.24 euros TTC) à 490 475.83 euros HT (588 570.99 euros TTC) soit une moins-value de 4 184.37 euros HT (5 021.24 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°10 (peinture sols souples carrelage) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société COEXIA ENTREPRISES BARDAILLE à Lens pour un montant qui passe de 245 155.85 euros HT (294 187.02 euros TTC) à 238 141.70 euros HT (285 770.04 euros TTC) soit une moins-value de 7 014.15 euros HT (8 416.98 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°9 (menuiseries intérieures) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société VICTOIRE à Petite-Forêt pour un montant qui passe de 266 372.91 euros HT (319 647.49 euros TTC) à 278 632.80 euros HT (334 359.36 euros TTC) soit une plus-value de 12 259.89 euros HT (14 711.87 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°6 (électricité) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société COEXIA ELECTRIC à Lens pour un montant qui passe de 427 566.26 euros HT (513 079.51 euros TTC) à 445 271.82 euros HT (534 326.18 euros TTC) soit une plus-value de 17 705.56 euros HT (21 246.67 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°5 (chauffage ventilation plomberie) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société DELANNOY DEWAILLY à Armentières pour un montant qui passe de 670 777.96 euros HT (804 933.55 euros TTC) à 684 500.16 euros HT (821 400.19 euros TTC) soit une plus-value de 13 722.20 euros HT (16466.64 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°4 (serrurerie) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société LOISON à Armentières pour un montant qui passe de 202 232.00 euros HT (242 678.40 euros TTC) à 203 541.50 euros HT (244 249.80 euros TTC) soit une plus-value de 1 309.50 euros HT (1 571.40 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°3 (menuiseries extérieures) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société LOISON à Armentières pour un montant qui passe de 479 257.29 euros HT (575 108.75 euros TTC) à 480 638.77 euros HT (576 766.52 euros TTC) soit une plus-value totale de 1 381.48 euros HT (1 657.78 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°2 (couverture étanchéité) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société BAMECO à La Francheville pour un montant qui passe de 239 351.88 euros HT (287 222.25 euros TTC) à 245 199.76 euros HT (294 239.71 euros TTC) soit une plus-value de 5 847.88 euros HT (7 017.46 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

28 Janvier 2017 – Décision portant **avenant au marché pour le lot n°1 (fondations gros œuvre charpente métallique) dans le cadre des travaux de construction de l'espace culturel** avec la société TOMMASINI à Lille pour un montant qui passe de 2 376 287.06 euros HT (2 851 544.47 euros TTC) à 2 381 384.66 euros HT (2 857 661.59 euros TTC) soit une plus-value de 5 097.60 euros HT (6 117.12 euros TTC) à compter du 13 Février 2017.

21 Février 2017 – Décision portant **marché de travaux pour l'effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rues Guy Moquet, Faidherbe, Jean Jaurès et l'Épinette** avec la société BOUYGUES ENREGIES ET SERVICES à La Chapelle d'Armentières pour un montant estimatif de 599 860.12 euros HT (719 832.14 euros TTC) pour l'offre de base et 98 570.02 euros HT (118 284.02 euros TTC) pour la variante obligatoire rue de l'Épinette soit un montant total de 698 430.14 euros HT (838 116.17 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de dix-huit semaines.

24 Février 2017 – Décision portant **avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour la mise en esthétique des réseaux rues Guy Moquet et Faidherbe** avec la société AXESS-BET à Bondues pour un montant prévisionnel des travaux fixé à 636 000.00 euros HT, le montant définitif de rémunération passe de 10 725.00 euros HT à 20 670.00 euros HT par application de 3.25 % au coût prévisionnel des travaux à compter de la signature.

M. le MAIRE : Je vous propose de rajouter, ce n'est pas dans notre habitude mais là il y a urgence, deux délibérations que nous sommes obligés de prendre rapidement et comme au prochain conseil il sera trop tard, deux demandes de subvention dans le cadre du fond de soutien à l'investissement public local, donc deux subventions qui sont, on y reviendra tout à l'heure, liées à des investissements prévus sur l'année 2017. Pas d'observations, vous êtes tous d'accord pour rajouter ces deux demandes de subvention ? Merci. Donc je vous propose d'ouvrir l'ordre du jour de ce conseil municipal du 22 Mars dont le point principal est le budget. Je vous propose une présentation commune des points 1, 2, 5 et 7. Il eut été plus sympathique de mettre les 3, 4, 6 et 8 en suivant vu qu'elles correspondent au budget annexe des pompes funèbres, donc voilà je vous propose donc les points 1, 2, 5 et 7 : alors le point 1 c'est le compte de gestion, le point 2 va avec le compte de gestion c'est le compte administratif, le point 5 c'est l'affectation du résultat lié au compte administratif du budget principal de la ville, le point 7 c'est le budget primitif 2017 établi en fonction aussi du compte administratif 2016. Donc tous ces points seront présentés par mon cher Benjamin HUS qui suit de près toutes ces affaires. Benjamin, tu as la parole pour présenter l'ensemble de ces points et nous reviendrons bien entendu par la suite, délibération par délibération pour le vote et si vous avez intervention à faire, vous pouvez le faire délibération par délibération ou d'une façon générale, comme vous le souhaitez.

M. HUS : Merci beaucoup Monsieur le Maire. Effectivement nous avons souhaité vous présenter, comme l'année dernière d'ailleurs, à la fois le compte administratif 2016 c'est-à-dire l'exécution des dépenses et des recettes au titre de l'exercice budgétaire 2016 mais également au cours du même conseil municipal le budget primitif 2017, c'est-à-dire le budget à partir duquel nous allons réaliser un certain nombre de dépenses mais également constater un certain nombre de recettes. Cela nous permettra donc d'avoir une vision globale je dirais et une certaine continuité dans la compréhension de nos exercices budgétaires. Alors, pour structurer nos échanges ce soir, nous vous proposons d'abord quelques éléments introductifs, de rappel finalement du contexte budgétaire dans lequel nous nous inscrivons à la fois donc ces deux documents budgétaires que nous vous présentons ce soir, on reviendra évidemment sur l'équilibre général à la fois du compte administratif comme du budget 2017. Et puis classiquement nous vous proposerons également de revenir sur les cinq missions que nous avons souhaité sanctuariser. Ce sont les cinq priorités municipales pour lesquelles nous avons une attention toute particulière en termes de dépenses pour les Mouvallais. Pour bien comprendre, je dirais, l'exercice dans lequel on s'insère ce soir, on vous propose toujours un petit calendrier budgétaire, c'est-à-dire qu'en réalité nous avons entamé notre procédure budgétaire voilà deux mois au moment de la présentation du rapport d'orientations budgétaires. Nous vous avons présenté à ce moment-là nos priorités, ce qui était selon nous les éléments importants, essentiels, d'un point de vue budgétaire pour 2017. Ce débat d'orientations budgétaires est donc aujourd'hui prolongé par la présentation du budget 2017 et par le compte administratif. Donc on est, vous le voyez, à la fois sur la partie droite du calendrier budgétaire, mais également il faut le savoir, le rapport d'orientations budgétaires est finalement ce que nous vous présentons ce soir, tout cela est le fruit d'un travail qui a été mené tout au long en fait de l'exercice 2016 et début 2017, pour définir ensemble quelles étaient nos marges de manœuvre financières et puis également pour cadrer en réalité nos priorités avec les services, pour construire un budget qui soit sincère et responsable. Le compte administratif 2016 est couplé avec la présentation du compte de gestion, pourquoi ? Parce que d'un point de vue budgétaire nous avons toujours une différence entre l'ordonnateur c'est-à-dire Monsieur le Maire avec son écharpe tricolore et de l'autre côté le comptable, le trésorier qui est un fonctionnaire de l'Etat. En fait, deux documents sont produits : d'une part, le compte administratif présenté par nous-mêmes ce soir et par ailleurs le compte de gestion qui est un document élaboré par le fonctionnaire de l'Etat. Ces deux documents doivent être complètement analogues c'est-à-dire que s'il y a une différence d'un centime minimum entre ces deux documents il y a un problème de régularité. Je vous rassure tout de suite, naturellement, ce soir le compte de gestion du trésorier, comme le compte administratif que nous vous proposons, sont en tous points analogues. Naturellement on doit rappeler un peu le contexte budgétaire on ne pourrait pas commencer sans rappeler le désengagement de l'Etat qui impacte fortement les collectivités territoriales. Le désengagement de l'Etat a plusieurs visages, d'abord la baisse forte des dotations de l'Etat, les dotations de l'Etat c'est pour Mouvoux un million d'euros en moins lorsqu'on fait l'addition des baisses successives depuis 2014, baisse en 2014, baisse en 2015, baisse en 2016 et à nouveau une baisse forte en 2017 moins un million d'euros dans nos recettes de fonctionnement à Mouvoux. Et évidemment d'un point de vue général la baisse en 2017, rien qu'en 2017 de plus d'un milliard de dotations de l'Etat tout cela a un impact direct pour nos partenaires financiers c'est-à-dire les autres collectivités, les autres institutions qui nous subventionnaient quand on faisait une opération d'investissement par exemple. Ces partenaires financiers sont également en difficulté et donc c'est un défi supplémentaire à relever pour Mouvoux. Le deuxième visage du désengagement de l'Etat c'est toutes les charges qui nous sont imposées sans aucune compensation. Alors il y a notamment ici le rappel de l'impact direct sur les charges de personnel. Nous avons eu un certain nombre de décisions gouvernementales qui conduisent à une hausse des charges de personnel pour la ville de Mouvoux. Il ne s'agit pas de remettre en cause le bien-fondé par exemple de la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires mais n'empêche que cela a un impact direct dans nos dépenses et il faut bien trouver des marges de manœuvre supplémentaires pour financer ces dépenses supplémentaires. On a eu des réformes indiciaires également, notamment le PPCR qui est un parcours professionnel plan carrière rémunération qui vient également revaloriser un certain nombre de catégories de fonctionnaires. Tout cela donc a un impact direct mais au-delà des charges de personnel que nous avons proposées ce soir il y a également les autres charges qui nous sont imposées et notamment, on l'a tous oublié Monsieur le MAIRE mais les temps d'activités périscolaires sont des éléments nouveaux, des activités qui ont été mises en place à Mouvoux, qui sont de qualité mais qui ont été imposées par l'Etat et qu'il a fallu naturellement financer de manière volontariste. On rappelle également que l'accessibilité, les normes d'accessibilité, les normes d'urbanisme, les normes d'aménagement en général ont des impacts directs sur nos dépenses qu'il faut assumer et pour lesquelles nous devons prévoir des crédits à la fois en 2016 et 2017. D'un point de vue donc général si on prend notamment dans un premier temps la section de fonctionnement, nous avons des recettes qui, vous le voyez au compte administratif 2016, sont plus importantes que ce que nous avions prévu initialement au BP 2016. Nous avons eu de belles surprises, c'est notamment lié avant tout à la fiscalité ou notamment, c'est un point important, les droits de mutation c'est-à-dire ce qui est lié directement au marché de l'immobilier, ces droits de mutation ont été supérieurs à nos prévisions. En revanche, vous voyez que dans les recettes de fonctionnement nous avons également les dotations et subventions, nous le verrons dans un instant dans le détail mais nous avons là des baisses assez fortes. Et puis il y a tout ce qui est les produits des services et du domaine, c'est-à-dire tous les services publics pour lesquels il y a la tarification à la fois en restauration, en accueil de loisirs, en classes de neige, ce sont donc là des services publics pour lesquels nous avons des jeunes qui sont inscrits notamment et pour lesquels il y a une tarification d'un service. Nous avons prévu, vous le voyez en recettes, pour 2017 également pour le budget une hausse modérée, vous voyez qu'elle progresse par rapport, cette somme au BP 2016, mais nous sommes prudents parce que nous avons intégré encore une baisse des dotations de l'Etat. S'agissant des dépenses, vous voyez également que nous avons un compte administratif 2016 qui présente, je dirais, de bons résultats, un taux de réalisation inférieur à ce que nous avions programmé. C'est là je dirais l'effort mené notamment par les services pour contenir les charges à caractère général notamment ce qu'on pourrait appeler les charges compressibles. Dans les dépenses vous avez également les charges de personnel, c'est le premier poste en réalité de dépenses de fonctionnement, les subventions et participations c'est notamment là qu'on a les subventions aux associations et puis les charges financières c'est-à-dire les intérêts de la dette. Je vous dis d'ores et déjà que là également nous avons eu une belle surprise puisque les intérêts de la dette ont été plus faibles qu'initialement prévu en 2016, pourquoi, parce que nous avons encaissé en toute fin d'exercice un emprunt parce que nous n'avions pas besoin forcément en termes de trésorerie d'emprunt avant cette date et donc nous avons payé moins et c'est une bonne nouvelle je dirais pour les finances de la ville. Vous voyez que le BP 2017 en revanche présente des dépenses qui sont un peu plus dynamiques pour une raison toute simple, c'est que nous avons là l'intégration de l'espace culturel théâtre jeunesse avec des fluides et le paiement également de charges de personnel. Ce résultat finalement notamment en 2016, cette bonne surprise à la fois en termes de dépenses et de moindre dépenses et de recettes dynamiques, nous conduit à un excédent de fonctionnement qui est reporté donc pour l'exercice 2017 de plus de trois millions. C'est un excédent qui est tout à fait exceptionnel mais qui est bienvenu également parce qu'il va nous permettre de réinjecter cela en autofinancement et ainsi recourir à un emprunt beaucoup plus réduit, nous y reviendrons dans un instant. Après donc cette vue globale sur la section de fonctionnement, je vous propose d'attaquer les recettes réelles de fonctionnement. Avant de

dépenser il faut savoir sur quoi on peut tabler en termes de ressources tout au long de l'année. Alors le compte administratif 2016 présente une somme de 14 425 761 euros de recettes, vous voyez que donc comme je vous le disais à l'instant le taux de réalisation est de plus de 100 % c'est donc une belle surprise, vous voyez également que pour 2017 nous proposons une progression d'1,11 % par rapport au BP 2016 qui s'explique encore une fois, nous allons le voir dans un instant, par le fait qu'il y a des évolutions de recettes et notamment des baisses de recettes que nous avons intégrées par rapport à 2016. Les recettes fiscales c'est un poste essentiel, c'est plus de 67 % des recettes de fonctionnement, c'est donc un poste, le premier, essentiel pour fonctionner au sein de la collectivité. Vous voyez que nous avons eu de belles surprises en 2016 puisque nous sommes à quasiment 9,2 millions d'euros au compte administratif. Ça veut dire que le taux de réalisation est supérieur à ce que nous avions prévu. Alors, là je vous le disais à l'instant c'est dans les recettes fiscales que l'on retrouve notamment les droits de mutation qui ont été dynamiques en 2016 et qui ont donc généré des recettes supplémentaires que nous n'avions pas envisagées initialement. Pour le BP 2017, pour le budget nous n'avons pas intégré d'augmentation des taux des impôts locaux, il y a une stabilité cela a fait l'objet d'une délibération spécifique, il y a une stabilité des taux. Ça veut dire donc que nous avons simplement envisagé la revalorisation notamment des contributions directes qui est liée à la livraison des nouveaux logements dans le Cœur de Ville mais également donc ce qu'on appelle la revalorisation des bases décidée par le Parlement et puis vous voyez que pour 2017 nous avons également intégré une hausse d'un peu plus de 25 000 euros, 25 551 euros du FPIC c'est le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales. En revanche, vous voyez également qu'en 2017 nous prévoyons, s'agissant des recettes fiscales, une diminution de 20 000 euros de la taxe sur la consommation finale d'électricité. Le deuxième poste de recettes essentiel pour fonctionner dans une collectivité en fonctionnement c'est les dotations. Globalement c'est là que l'on retrouve les dotations de l'Etat. Alors, je vous le disais à l'instant, nous avons pour 2017 par rapport à ce que nous avons voté au budget 2016, prévu une baisse de 14,5 % des dotations, notamment liée véritablement à la baisse des dotations de l'Etat. C'est une recette importante qui se réduit, ce n'est pas la seule puisque en fait l'ensemble des dotations de l'Etat, que ce soit la dotation globale de fonctionnement, la dotation de solidarité urbaine comme la dotation nationale de péréquation, toutes ces dotations sont en diminution. Le seul point positif je dirais de ce budget 2017 que nous proposons c'est la CAF, la Caisse d'allocations familiales avec laquelle nous sommes en partenariat en contrat enfant jeunesse. Alors c'est une hausse qui masque en fait des dépenses que nous allons voir tout à l'heure puisque nous livrons maintenant les couches et les repas dans les structures petite enfance, donc nous avons une revalorisation de la participation de la CAF mais naturellement nous avons des dépenses puisqu'il faut assumer l'acquisition des couches et des repas. S'agissant des produits des services et du domaine, vous voyez qu'il y a une stabilité, le compte administratif 2016 présente donc des recettes de 1 728 492 euros et s'agissant du budget 2017 on est à 1 730 000 euros. C'est-à-dire que là véritablement dans le budget on colle par rapport au réalisé 2016. Il est donc important, c'est l'intérêt de vous présenter ce soir ces deux documents en même temps parce qu'il y a une vraie cohérence, une vraie facilité de compréhension, de notre stratégie financière. Les produits des services ont bien progressé, il y a un taux de réalisation qui est supérieur à ce que nous avions envisagé 104 % et donc cette progression qui était de 4,4 % en 2016 nous pensons qu'elle sera un peu moins forte mais toujours dynamique de 3,6 % au budget 2017. Et là, c'est ce que je vous disais à l'instant les produits des services derrière il y a notamment la restauration scolaire + 65 000 euros envisagés en 2017, les accueils de loisirs + 5 200 euros, les classes de neige + 20 000 euros. En revanche, vous voyez qu'il y a d'autres diminutions c'est notamment lié à des éléments sur lesquels on a moins la main naturellement vous vous en doutez, je pense au cimetière donc là véritablement au budget 2017 on prévoit ce qu'on a réellement encaissé en 2016. Voilà donc pour les recettes, une fois que l'on sait sur quoi on peut tabler en termes de recettes, de ressources pour 2017 on peut envisager des dépenses de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement au compte administratif 2016 ont été moins importantes qu'initialement envisagées au budget 2016. C'est donc encore une fois je dirais le résultat d'un effort tout au long de l'année pour maîtriser nos dépenses de fonctionnement. En revanche sur le budget 2017, vous voyez qu'on envisage une petite progression de 0,8 %, je vous le disais à l'instant, c'est lié à la livraison de nouveaux équipements qui vont dynamiser la section de fonctionnement. Les charges à caractère général c'est l'un des postes essentiels de la section de fonctionnement, pourquoi, parce que c'est ce qui permet de faire fonctionner en réalité la collectivité, ce sont le paiement des fluides par exemple, c'est tout ce qui est lié au service public, au fonctionnement du service public. Vous voyez que donc du compte administratif 2016 qui était de 2 638 025 euros au budget 2017 on est à 2 955 909 euros on a, je dirais, une progression qui s'inscrit en réalité par le fait que nous avons au niveau de l'espace culturel théâtre jeunesse une augmentation des crédits 57 200 euros et puis s'agissant des ressources humaines vous voyez qu'il y a également une dynamique qui s'explique en fait parce que les visites médicales que nous proposons aux agents, qui sont obligatoires, ces visites médicales des fonctionnaires se réalisent une année sur deux et donc l'année dernière en 2016 nous n'en avons pas, nous devons les prévoir en 2017 c'est 45 882 euros. La petite enfance, je vous le disais à l'instant, fourniture des couches et des repas c'est là que l'on retrouve les 39 781 euros de petite enfance, en dépenses supplémentaires. L'entretien des terrains également c'est là que vous retrouvez également une augmentation de 73 626 euros. Et puis s'agissant des petites diminutions vous voyez en charges à caractère général, elles s'expliquent essentiellement par le fait que nous avons encore une fois voulu coller au réalisé de 2016 mais que le taux de réalisation était de 94,3 % nous collons au maximum à ce qui a été réalisé. Les charges de personnel c'est le premier poste de dépenses de la collectivité, de toutes les collectivités d'ailleurs. C'est là que l'on retrouve donc la masse salariale c'est-à-dire le paiement tout simplement des fonctionnaires qui travaillent au service de Mouvaux. Vous voyez qu'on a une progression qui est maîtrisée entre le compte administratif 2016 et le budget 2017, cela s'explique par le fait que nous avons été toujours très vigilants, ne pas créer de postes supplémentaires et donc nous avons également travaillé sur la gestion de l'absentéisme, je vous avais parlé notamment de la culture managériale, d'éléments qui permettaient d'éviter le mal être au travail, néanmoins pour 2017 on a une progression qui s'explique, je vous l'ai indiqué en préambule, par l'impact notamment du glissement vieillesse technicité, c'est donc ici l'application mécanique des règles de la fonction publique, les agents territoriaux bénéficient de façon récurrente d'avancement d'échelons, d'avancement de grade tout cela conduit à l'augmentation de leurs rémunérations et donc à une augmentation de nos charges de personnel. La revalorisation du point d'indice, c'est une décision gouvernementale, c'est 1,2 % au total de points d'indices augmentés et donc naturellement c'est une dépense supplémentaire que nous intégrons au budget 2017. Au total derrière ces chiffres, il faut quand même rappeler qu'on a en termes d'ETP, non pas en termes d'agents en total, mais en termes d'ETP, c'est 198 ETP (équivalent temps plein) qui travaillent chaque jour, quotidiennement au service des Mouvallois et c'est plus de 300 fiches de paie chaque mois, produites par la ville de Mouvaux. Ça veut dire que derrière ces chiffres il y a surtout des êtres humains, des agents qui bossent encore une fois quotidiennement au service de Mouvaux. Les autres charges de gestion courante c'est donc là que l'on retrouve les subventions aux associations, ce qui permet donc de soutenir la vie citoyenne, la vie dynamique à Mouvaux. Vous voyez qu'il y a une certaine stabilité : on était à 1 218 358 euros au compte administratif 2016, nous proposons au budget 2017 1 317 000 euros, pourquoi ? Parce que nous avons une volonté de maintenir les subventions aux associations, c'est également dans ce chapitre là que nous retrouvons notamment toute la partie OGEC qui est un élément essentiel c'est-à-dire la participation de la ville aux écoles privées, c'est une obligation c'est la loi et donc nous avons là également des engagements légaux à assumer et donc au-delà de ça il faut bien indiquer qu'en 2017, comme en 2016, il n'y aura pas de baisse des subventions aux associations. Voilà pour la section de fonctionnement, on peut donc maintenant passer à la section d'investissement. La section d'investissement c'est avant tout en termes de recettes des subventions et donc vous voyez que nous avons au compte administratif 2016 en plus des dotations et autres recettes d'investissement 6 252 961 euros, vous voyez qu'on prévoit au budget 2017 en termes de recettes d'investissement 9 944 954 euros. Vous avez ce qu'on appelle RAR à côté de chiffres qui vous sont proposés en dessous des chiffres en rouge, ce sont les restes à réaliser. En recettes comme en dépenses vous avez des opérations qui s'étalent sur plusieurs exercices, une opération qui a commencé en tel exercice mais qui se poursuit parce que ce sont souvent des opérations longues, des chantiers longs et donc nous intégrons ces restes à réaliser, nous les distinguons du reste parce que pour nous c'est tout à fait essentiel en termes comptables de bien indiquer je dirais la poursuite du travail entamé. S'agissant des dépenses, vous voyez qu'au compte administratif 2016 nous présentons des dépenses de 5 079 043 euros, vous voyez qu'il y a également plus de 1 200 000 euros de restes à réaliser. Pour le budget 2017 nous présentons une proposition de 8 973 100 euros, pourquoi ? Parce que on le verra dans un instant, s'agissant des dépenses d'équipement, nous avons encore là une dynamique forte qui est liée à l'espace culturel théâtre jeunesse mais également, on le verra dans quelques minutes, il y a tout un travail de maintien en état du patrimoine communal, on pense aux toitures, on pense aux écoles, on pense aux équipements sportifs, qui ne sont pas oubliés également ça se retrouve là dans les dépenses d'équipements. Si on entre un peu plus dans le détail des recettes d'investissements, vous voyez que l'on a au compte administratif de belles surprises, les subventions d'investissement notamment ont représenté 821 597 euros d'encaissés. Dans les subventions, on constate notamment là les bonnes surprises que nous avons annoncées en toute fin d'exercice 2016 lors de la décision modificative que nous proposons au conseil municipal, c'est là que nous intégrons notamment la belle surprise, le soutien de la Métropole Européenne de Lille pour l'espace culturel théâtre jeunesse (500 000 euros), c'est

également là que nous avons inscrit le fonds de soutien à l'investissement local au titre de 2016, nous avons également un soutien important tout cela est inscrit au compte administratif 2016. Par contre de manière très prudente, vous voyez que s'il y a des montants différents entre le compte administratif 2016 et le BP 2017 cela s'explique avant tout par le fait que nous n'inscrivons pas de recettes qui ne pourraient pas être certainement présentées ce soir. On a des chances qu'il y ait de belles recettes qui arrivent dans l'exercice 2017 mais comme nous n'avons pas forcément l'acte juridique finalisé aujourd'hui, nous n'inscrivons pas. C'est une question de sincérité et de bonne gestion des finances publiques. Vous voyez que notamment également en termes de dotation d'investissements, nous avons ce qu'on appelle le fonds de compensation de la TVA. C'est ce qu'on récupère en partie je dirais par rapport à nos dépenses qui ont été réalisées précédemment en termes d'investissements. Et vous voyez si en 2016 nous présentons 295 869 euros de FCTVA, en 2017 nous proposons 600 000 euros de FCTVA, pourquoi ? Parce que les dépenses d'équipements ces dernières années ont été dynamiques et donc c'est aujourd'hui des recettes supplémentaires que nous pouvons encaisser. Je dis que c'est une recette partielle puisque en fait par rapport à l'ensemble des dépenses de la ville de Mouvaux l'Etat ne compense qu'une partie simplement des dépenses. Les produits des cessions, nous n'avons rien inscrit volontairement en 2017 par rapport à 2016, pourquoi ? Parce que là justement il y a de belles surprises mais qui ne sont pas encore totalement finalisées, c'est la raison pour laquelle nous n'inscrivons pas ces recettes. Les recours à l'emprunt sont stabilisés en termes de présentation, vous voyez qu'on a 3 000 000 € en 2016 au compte administratif, nous avons inscrit un emprunt d'équilibre, je dis bien d'équilibre en 2017 il ne s'agit pas forcément de recourir à l'emprunt, je peux d'ores et déjà d'ailleurs vous annoncer que nous n'irons pas au recours à l'emprunt, pourquoi ? Parce que nous aurons justement en cours d'exercice de bonnes surprises en termes de recettes d'investissements. Une fois donc qu'on a analysé les recettes d'investissements, on peut donc vous présenter de manière précise les dépenses d'équipements qui sont programmées pour 2017. Au budget 2017 45,46 % des dépenses d'équipements seront consacrées encore à ce qu'on appelle donc l'espace culturel théâtre jeunesse. On est là sur la livraison de l'équipement donc avec des dépenses qui sont encore importantes et qui sont évidemment programmées au niveau du budget. L'accessibilité, on parlait de normes d'accessibilité tout à l'heure, voilà typiquement également des dépenses que nous inscrivons également en section d'investissement, c'est un peu plus de 2% des dépenses d'équipements. Il y a tout un travail également qui a été mené sur le plan toiture, vous voyez que c'est inscrit au budget, je pense à la rue du 11 Novembre, aux rues Guy Môquet, de l'Épinette, à la rue Faidherbe, à la placette également du Cœur de Ville, toutes ces opérations d'équipements sont intégrées en section d'investissement. Et puis, je vous le disais, au-delà des grandes opérations d'équipements que nous prévoyons, il y a toutes les dépenses du quotidien notamment celles qui permettent de maintenir notre patrimoine en bon état c'est 34 820 euros dans les écoles, c'est 33 000 euros dans les bâtiments sportifs, on a également inscrit 26 265 euros pour les espaces verts et le cimetière, l'éclairage public et la voirie c'est 26 154 euros et puis par exemple l'informatisation des services, c'est-à-dire pour rendre un service public toujours de meilleure qualité au profit des usagers, nous avons inscrit 83 048 euros. Parmi les obligations que nous avons en termes de présentation budgétaire il y a un zoom spécifique sur la gestion de la dette communale. Vous voyez au compte administratif 2017, on vous le disais à l'instant, nous avons encaissé un emprunt de 3 000 000 d'euros. Nous l'avons encaissé en toute fin d'exercice 2016. En termes de désendettement, vous voyez que la ville continue de se désendetter, plus d'un million d'euros en 2016 et nous avons programmé au budget 2017, 1 176 000 euros de désendettement et puis donc des intérêts de la dette versés 298 000 euros. Mais vous le voyez en 2017 l'emprunt comme je vous le disais qui est d'équilibre ne sera pas souscrit, c'est un engagement que nous prenons aujourd'hui et nous vous donnerons rendez-vous dans un an lorsque nous vous présenterons le compte administratif 2017 pour constater ensemble qu'il n'y aura pas eu de recours à l'emprunt. Et vous voyez on va continuer à se désendetter fortement, à côté de ça donc, ça veut dire des intérêts de la dette moins importants je vous le disais, une bonne gestion de la dette c'est moins d'intérêts à payer, on baisse entre 2016 et 2017, de 298 000 euros à 262 000 euros. Au total donc ça veut dire que par une bonne gestion de nos finances, nous avons un encours de dette qui au 31 Décembre 2016 s'élève à 12 147 610 euros. Ça veut dire que notre capacité de désendettement est de moins de 5 ans, 4,8 années c'est tout à fait essentiel 4,8 années ça veut dire que l'on est très très loin des seuils d'alerte qui sont autour de 10 à 12 ans à partir desquels la collectivité serait en danger. A moins de 5 ans de capacité de désendettement, ça veut dire que nous avons une gestion saine je dirais de nos finances locales. Alors on vous prend toujours depuis quelques années maintenant une présentation par un billet, alors ce n'est pas un vrai billet de 100 euros évidemment mais on a essayé, si on avait 100 euros, de compartimenter entre guillemets les dépenses que nous faisons au service de Mouvaux. D'abord je dirais s'agissant des espaces publics, vous voyez que c'est une dépense importante, c'est à peu près 27 euros sur 100 qui sont consacrés aux espaces publics, à l'embellissement de notre cadre de vie à Mouvaux. Alors on a ajouté depuis en discutant avec Monsieur le Maire une dépense importante : 24 euros sur 100, c'est tout ce qui est lié à la jeunesse, au sport, à la vie scolaire, 24 euros c'est donc je dirais un élément tout à fait essentiel également prioritaire dans nos dépenses au sein de la ville. Vous voyez que tout ce qui est lié à la culture, à l'animation et le rayonnement de la ville c'est 22 euros, les ressources, la vie civique on est à 10 euros, la petite enfance c'est 9 euros sur 100, c'est essentiel c'est un poste tout à fait élémentaire parce que nous avons là une politique ambitieuse, volontariste pour la petite enfance. Et puis nous avons également un certain nombre d'autres dépenses, sur un billet de 100 il y aurait 4 euros pour la solidarité, on est à 2 euros pour la sécurité et donc tout cela pour vous dire également que dans un billet de 100 euros on retrouve là les éléments essentiels qui vont faire le fonctionnement concret, le quotidien des Mouvallois en 2017. J'en viens si vous le permettez à la dernière partie de ma présentation, nous avons depuis le début de ce mandat identifié 5 priorités tout à fait essentielles pour Mouvaux, d'abord en termes de budget sanctuarisé il y a la propreté, c'est un élément fondamental sur lequel les Mouvallois nous attendent. Vous voyez qu'entre le compte administratif 2016 (266 713 euros) et le budget 2017 où on est à 274 470 euros, il y a une volonté forte de maintenir, voire d'augmenter nos dépenses de propreté. C'est essentiel, c'est des acquisitions nouvelles alors en termes de poubelles naturellement, c'est avoir une vigilance accrue sur le nettoyage des espaces publics, c'est également lutter contre les déjections canines en proposant des sachets aux Mouvallois et surtout aux propriétaires de chiens, vous avez tout ce qui est lié aux produits d'entretien et au nettoyage des bâtiments communaux. Vous voyez que là vraiment il y a une volonté forte de maintenir ces crédits qui sont tout à fait essentiels. Le cadre de vie c'est un autre budget qui a été sanctuarisé pour Mouvaux. Dans le cadre de vie vous retrouvez là, en plus de l'espace culture théâtre jeunesse, tout ce qui est lié justement à ce qui va faire l'embellissement de la ville de Mouvaux demain en termes d'aménagement, c'est-à-dire que l'on retrouve les aménagements des rues Guy Môquet, Faidherbe, de l'Épinette. C'est là que l'on retrouve également l'accessibilité de nos bâtiments, vous voyez que en tout cas entre 2016 et 2017 on est là sur une volonté forte de maintenir nos dépenses, voire de les faire progresser puisque le CA 2016 présente 5 535 381 euros de dépenses pour le cadre de vie, nous passons à 6 687 115 euros au profit du cadre de vie pour 2017. Les solidarités c'est le 3<sup>ème</sup> budget sanctuarisé à Mouvaux, vous voyez à nouveau une légère progression puisque 1 303 505 euros étaient dépensés précédemment en 2016, on passe à 1 372 200 euros en 2017. Dans les solidarités vous retrouvez là justement tout ce qui est lié aux subventions aux associations, on parlait des OGEC également aux écoles privées, le CCAS tout à fait essentiel également de maintenir notre effort au profit du centre communal d'action sociale, on retrouve là également tout ce qui est lié au PACT, à la mission locale et au PLIE. Le bien vivre ensemble, ce sont des valeurs fortes à Mouvaux, on y tient, c'est là que l'on retrouve je dirais nos budgets au profit de la petite enfance, de la jeunesse, des sports, de la vie scolaire, de l'action culturelle, vous voyez qu'en 2016 nous avons dépensé 9 433 765 euros, nous passons en 2017 à un budget de 10 615 857 euros. Enfin il y a la sécurité, 5<sup>ème</sup> budget sanctuarisé, en 2016 nous avons présenté des dépenses de 282 484 euros, vous voyez qu'en 2017 on continue l'effort pour la sécurité 301 253 euros ça correspond notamment à l'acquisition de gilets par balles, à l'équipement de notre police municipale, nous avons en 2016 une acquisition de radars, vous voyez que nous aurons également des vêtements de travail pour la sécurité en 2017 et puis élément important quand même, on a inscrit une petite provision pour la sécurité lors des diverses manifestations. Vous le savez aujourd'hui avec ce qu'on entend il est important de sécuriser nos manifestations et donc il est essentiel pour que la vie continue à Mouvaux, que l'on continue à avoir ce bien vivre ensemble, que l'on puisse assurer dans de bonnes conditions nos diverses manifestations. Si vous deviez donc sortir de cette salle ce soir avec quelques idées à retenir, à la fois du compte administratif 2016 et du budget 2017, quelles seraient ces grandes idées à retenir très rapidement au-delà des chiffres que nous avons pu vous présenter ce soir ? D'abord on a une stratégie financière qui est claire, assumée et qui est je dirais cohérente par rapport au début du mandat. D'abord, nous sommes sincères, nous vous présentons à la fois un compte administratif et un budget 2017 en tous points sincères, nous ne vous présentons pas ce soir des dépenses qui seraient complètement sous-estimées et des recettes qui seraient surestimées, bien au contraire, l'idée est toujours d'avoir des taux de réalisation qui soient proches de 100 % à la fois, plutôt d'ailleurs au-delà de 100 % en recettes et puis légèrement en-deçà de 100 % en dépenses. Après la sincérité il y a la responsabilité, on ne tient pas compte de recettes incertaines, et puis surtout dans la responsabilité il y a tous les efforts qui ont été consentis au cours de ces derniers exercices, notamment par les services de la ville. C'est là que l'on retrouve véritablement le sens de l'effort collectif pour faire en sortes d'avoir des autofinancements qui se tiennent et donc éviter de mettre à mal les finances de la ville. Vous voyez que c'est une troisième grande idée, au-delà de

la sincérité et de la responsabilité il y a le fait que nous maintenions des investissements tout à fait significatifs et c'est essentiel parce que les investissements d'aujourd'hui c'est donc le bien-être et le cadre de vie de demain pour les Mouvallois. Et donc à travers cela nous avons la volonté de poursuivre je dirais un futur qui soit amélioré, une ville qui soit régénérée. La quatrième grande idée pour terminer c'est le recours à l'emprunt qui en 2016 n'a pas dégradé les finances de la ville, capacité de désendettement moins cinq années et donc un recours à l'emprunt qui ne se fera pas en 2017. Enfin, élément important mais qui est attendu aussi naturellement des Mouvallois, c'est donc le maintien des taux en 2017 : pas de hausse de la fiscalité sur le budget 2017. Voilà donc ce que je pouvais vous dire ce soir à la fois du compte administratif 2016 mais également du budget 2017, si vous me permettez je voudrais d'abord remercier comme il se doit Pauline qui fait comme chaque année un travail remarquable avec son service pour présenter des documents de qualité, il y a également les efforts de nos services, de l'ensemble des services de la ville qui doivent être remerciés et permettez-moi aussi de saluer quand même ce soir tous nos jeunes notamment du CMJ qui sont là en grand nombre et qui n'ont pas choisi le conseil municipal le plus facile puisqu'il s'agissait quand même de documents budgétaires, j'espère avoir été clair et qu'ils n'hésitent pas en tout cas à nous poser des questions à l'issue du conseil municipal, je reste à votre disposition.

M. le MAIRE : Merci Benjamin, si c'est un conseil très instructif au contraire, pour moi c'est le conseil le plus instructif de l'année parce que ça montre une vision de management de la collectivité et aussi de voir un petit peu les investissements qui sont prévus pour toujours bonifier notre ville, donc c'est un point essentiel. Merci donc Benjamin pour cette présentation claire, limpide, sans blabla et avec des termes très appropriés que tout le monde peut comprendre parce qu'il est parfois rare chez nos financiers d'avoir un langage usuel et la complication du langage entraîne des incompréhensions. Je vous propose avant de vous laisser la parole et de reprendre l'ordre du jour, donc le point n°1 compte de gestion.

### **1-Compte de gestion 2016 Budget principal Ville**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **2-Compte administratif 2016 budget principal Ville**

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2016 du budget principal.

M. le MAIRE : Monsieur HALLÉ.

M. HALLÉ : Tâche imposable pour l'analyse de ces documents retraçant l'exercice 2016 par le compte administratif mais obligatoire pour assurer un budget primitif 2017 faisant bonne figure par la reprise incontestable du résultat 2016. En effet, tout en souhaitant que vous puissiez adjoindre un sommaire en début du compte administratif, comme d'ailleurs vous le faites pour le budget primitif 2017 et en améliorant la pagination du document, on s'y retrouverait peut-être un peu mieux. Cependant, on remarquera la faible réalisation hors remboursement d'emprunts en dépenses de section investissement qui est de 40,2 % réalisés, soit un peu plus de 4 millions pour 10 millions de crédits ouverts. Et plus particulièrement en immobilisation corporelle 202 236.22 réalisés. Autrement dit en matériel et outillage à destination du personnel et pour la bonne exécution du service public, c'est bien peu en acquisition de matériel et outillage et c'est peut-être pour cela que vous aimez répéter qu'il y a un mal être au travail. En effet, si le matériel fait défaut, on peut en partie le comprendre en voyant les chiffres, le personnel doit faire avec ce qu'il a et sans plus. Par ailleurs, investir peu en immobilisation corporelle, c'est aussi un moyen de diminuer la charge d'amortissement en fonctionnement, là où l'équilibre entre les recettes et les dépenses est déjà difficile à réaliser pour dégager un autofinancement suffisant. On se doute bien que les 3,7 millions d'euros en immobilisation en cours concernent essentiellement le centre-ville, sur des crédits ouverts à hauteur de 9,5 millions d'euros. Au fait, pourriez-vous nous rappeler le coût total de cette construction ? Maintenant, si l'on regarde d'un peu plus près le résultat cumulé 2016 que vous annoncez à 3 300 000 €, c'est uniquement parce que vous avez débloqué un emprunt le 1<sup>er</sup> décembre 2016 à la Banque Postale. En effet, afficher un résultat cumulé de 3 millions d'euros ça fait mieux que 300 000 € sans réalisation d'emprunts. En effet, il était faux de penser utiliser cet emprunt pour payer vos investissements car vouloir subitement dépenser 3 millions d'euros sur le mois de décembre c'est très surprenant. On peut se demander s'il ne s'agit pas d'une démarche quelque peu opportuniste et d'affichage.

M. le MAIRE : M. COMPERE allez-y.

M. COMPERE : Je parlerai ultérieurement du budget 2017.

M. le MAIRE : Donc vous allez parler sur le compte administratif ?

M. COMPERE : Oui.

M. le MAIRE : Très bien.

M. COMPERE : Les remarques par contre sur ce compte administratif, par rapport au budget, c'est qu'il est extraordinairement difficile à lire et surtout à comprendre, non pas parce que nous ne sommes pas assez intelligents pour le faire mais quand vous avez des chapitres identiques dans lesquels il n'y a pas les mêmes choses, c'est très compliqué à pouvoir les comparer. Quand vous n'avez pas les charges de personnel dans le compte administratif, que vous l'avez dans les budgets primitifs c'est assez gênant. Et ce que je remarque très souvent, mais ça on en parlera après, c'est qu'il y a quand même souvent une surévaluation du budget 2016 par rapport au compte administratif 2016, par exemple pour les dépenses. Mais sinon pour le compte administratif je ne dirais rien.

M. le MAIRE : Vous savez, vous pouvez suivre des bonnes formations pour la lecture d'un compte administratif. Une fois que vous avez compris, c'est limpide. Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Le Compte Administratif 2016 est une analyse précise des recettes effectivement perçues en 2016, et des dépenses réellement engagées en 2016. Cette analyse a vocation informative sur le budget, et permet à chacun d'appréhender concrètement les subtilités des comptes de notre commune. Cette analyse est aussi un historique des actions quotidiennes, menées à destination de nos concitoyens, dans les domaines de la petite enfance, de la jeunesse, des aînés, de la culture, du sport, de la sécurité, sans oublier les dépenses d'investissements et d'entretiens de notre patrimoine communal. Cette analyse permet, au-delà des chiffres, de mettre en lumière le travail des nombreux acteurs que sont les directeurs de pôles et les agents municipaux, qui interviennent au service des Mouvallois et qui contribuent à

l'attractivité de notre commune. Cette analyse voit émerger à nouveau un excédent de fonctionnement. Ce crucial excédent de fonctionnement nous permet d'autofinancer une partie non négligeable de nos projets d'équipements, et nous permet par la même occasion de limiter nos emprunts. Cette analyse nous rappelle que nos principales recettes sont issues :

- des taxes fiscales (notamment la part communale des taxes locales) ;
- des dotations de l'Etat (dont la DGF) ;
- des subventions au devenir aléatoire et hypothétique, en provenance de l'Europe, de l'Etat, de la Région, du Département, de la MEL, de la CAF ;
- et enfin les recettes de la taxe additionnelle sur les droits de mutation (tributaire du marché de l'immobilier).

Cette analyse confirme la baisse des dotations de l'Etat en 2016. Rappelons que ce désengagement financier de l'Etat s'additionne aux transferts de charges non compensés, comme la réforme coûteuse des rythmes scolaires ou le dégel de la rémunération des fonctionnaires. Cette tendance s'aggravera inévitablement dans le futur ; la croissance des recettes fiscales risque d'être moins dynamique. Cette analyse met en évidence nos faibles marges de manœuvre en termes de recettes face aux inévitables augmentations de charges. Cette analyse de nos finances, nous impose de faire preuve de lucidité et d'anticipation, pour maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. En définitive, le Compte Administratif 2016, véritable « tableau de bord » et « indicateur » de l'état de nos finances, fait apparaître un Budget Primitif 2016 correctement élaboré, puis mis en œuvre efficacement, témoignant ainsi de sa parfaite réalisation, et cela conformément à nos engagements et aux décisions prises par notre Conseil lors du vote du Budget Primitif 2016. Il apparaît, à la lecture du Compte Administratif 2016, que les prévisions budgétaires 2016 étaient sincères et réalistes.

M. le MAIRE : Merci. Alors, je vais répondre d'une façon un peu globale. Moi je suis fier parce que c'est un CA exceptionnel. Depuis que je suis Maire je pense que c'est le premier CA qui m'a proposé de très belles surprises, des surprises qui ne sont pas le fruit du hasard par les temps qui courent, c'est vrai que les recettes on coure derrière et les surprises on les a eues parce que l'on se bat pour les avoir. Ces recettes ça nous permet d'avoir plus de sérénité pour l'élaboration de notre budget 2017. Alors moi je suis fier de ce CA et je pense que c'est partagé par tous ceux qui ont contribué à la réussite de ce compte administratif. Monsieur HALLÉ, le CA il est comme ça dans toutes les collectivités territoriales, c'est la même présentation et je ne vais pas différer de la présentation à Mouvaux par rapport à nos voisines, c'est le code général des collectivités territoriales qui veut que ce soit comme ça. Si vous voulez des compléments d'information, il ne faudrait peut-être pas attendre le conseil municipal, vous pouvez demander à l'adjoint concerné et à la directrice qui sont à disposition 6 jours sur 7, laissez leur le Dimanche, pour répondre à toutes vos questions, à toutes vos interrogations par rapport à la ligne de conduite que je m'impose sur la transparence que je souhaite dans cette maison. Alors je vais vous rapporter quelques points pour qu'il n'y ait pas d'interrogations ou de suspensions. Pourquoi nous avons eu un faible investissement en 2016 ? L'espace culturel théâtre jeunesse a du retard donc le retard se reporte sur l'année 2017, c'est pour ça que les restes à réaliser sont plus importants : ce qu'on n'a pas payé en 2016 n'avez crainte on va devoir le payer en 2017, il y a du retard à l'espace culturel théâtre jeunesse. Il y a 6 mois de retard, voilà la réalité. L'espace culturel théâtre jeunesse devait être livré, pour ceux qui suivent on va dire la construction de cet équipement, il devait être livré il y a déjà quelques mois. Et on nous propose de le livrer fin du mois de Mai avec des interrogations sur la livraison fin du mois de Mai quand on voit l'avancement des travaux. Donc on reste tous très attentifs à la construction de cet équipement. Pour le matériel destiné au personnel, moi il faut me dire où, j'ai répondu à toutes les demandes des services en matière de matériel, toutes les demandes, alors il faut le dire où il manque quelque chose. Oui il est vrai qu'il y a certaines choses que je n'ai pas jugées utiles, quand il y a par exemple 10 tondeuses je ne vais pas en acheter une onzième, il faudrait peut-être mutualiser les tondeuses. Mais tout le matériel, nous réinvestissons au contraire pour optimiser l'efficacité des services municipaux et vous pouvez compter sur ma détermination dans ce domaine-là. Pour le prix de l'espace culturel théâtre jeunesse, il est de 7 millions hors taxes. J'espère avoir les clés à ce tarif-là. Vous mettez le doigt sur l'emprunt de la fin d'année 2016, mais heureusement cet emprunt on l'a fait au dernier moment c'est-à-dire que nous suivons de très près notre trésorerie et on n'a pas dû faire appel à cet emprunt donc on n'a pas payé des intérêts pour rien et qui plus est, je félicite là Pauline ISBLED et Benjamin, l'emprunt qu'on est allé négocier avec la Banque Postale, j'aimerais bien voir moins de 1 % l'emprunt : négocié à 0,92% exactement d'accord ? Si vous négociez un emprunt à ce tarif-là il faut me le dire. Donc moi je suis d'avoir eu un emprunt et de l'avoir mobilisé au dernier moment quand nous en avions réellement besoin. Sachez également qu'on a dû mettre 3 millions d'euros d'emprunt au budget mais vous allez voir il y a dans les délibérations une délibération qui nous apporte une recette qui était un peu inattendue. Voilà donc moi je trouve que c'est une excellente gestion, de garder sa trésorerie au plus près et de faire appel d'abord à sa trésorerie que de dire voilà on va faire d'abord appel à l'emprunt. Donc moi le CA je ne partage pas votre point de vue c'est un excellent CA, un des plus beaux CA que je n'ai jamais vus ces dix dernières années, depuis que je suis Maire, avec des surprises franchement par les temps qui courent on a quand même subi une belle tempête de 2010 à 2015, tempête liée à la crise immobilière, tempête liée à désengagement de l'Etat, nos recettes elles fondaient comme neige au soleil, la taxe additionnelle sur les droits de mutation je rappelle c'est le 1,2 % que la ville obtient sur toutes ventes immobilières, les ventes immobilières c'était pas folichon ces derniers temps. Au contraire si on voit que cette recette augmente ça veut dire que notre territoire redevient attractif, on a gagné pour cette recette 200 000 euros sur une année, vous imaginez 200 000.00 euros c'est-à-dire que, c'est pas moi qui détermine le prix de l'immobilier à Mouvaux, si un petit peu, par les services qui sont offerts tous ensemble avec l'équipe, avec les services qu'on offre à la population, les investissements ... Donc voilà, pour moi c'est un excellent CA et sur ce, je vous quitte. Je laisse la présidence à mon premier adjoint.

(Sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Donc il me revient l'honneur de présider cette séance pour quelques instants, pour vous demander de vous prononcer sur ce compte administratif 2016

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

## **5-Affectation du résultat 2016 budget principal Ville**

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2016 présente les résultats suivants :

### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : +2 022 686,09 €

Résultat de l'exercice 2016 : + 2 249 176,81 €

Résultat à affecter : + 4 271 862,90 €

### Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : - 1 377 772,88 €

Résultat de l'exercice 2016 : + 1 173 918,00 €

Résultat cumulé d'investissement : - 203 854,88 € (à reporter en 001)

Résultat des restes à réaliser : - 767 998,87 €

Résultat à couvrir : - 971 853,75 €

Il vous est proposé d'affecter une part de l'excédent de fonctionnement à l'investissement (compte 1068) pour un montant de 971 853,75 €, le reste étant reporté en excédent de fonctionnement au compte 002 (3 300 009,15 €).

M. HUS : En fait on affecte le résultat de l'exercice de fonctionnement qui est positif à trois millions trois, on le réinjecte au niveau de la section d'investissement du budget 2017. J'en profite simplement Monsieur le Maire pour dire, pour répondre aussi à Monsieur HALLÉ que, quand on encaisse un emprunt, nous n'avons pas le droit de l'encaisser en fonctionnement, on l'encaisse en investissement et donc là ce que je vous présente ce soir, l'excédent, c'est bien du fonctionnement donc ce sont deux choses différentes : on n'a pas encaissé un emprunt pour vous

présenter trois millions trois d'excédent de fonctionnement. Donc c'est tout à fait obligatoire, on ne peut pas évidemment encaisser un emprunt pour financer notre dépense de fonctionnement, voilà c'était ce que je voulais vous préciser.

M. le MAIRE : Alors il y a certaines collectivités qui font ça d'une façon douteuse, ils empruntent pour faire de l'investissement et hop comme par hasard ça part vers le fonctionnement mais normalement c'est interdit par le code général des collectivités territoriales. Donc mon cher Benjamin qu'est-ce que tu nous proposes alors

M. HUS : Oui je propose au vote trois millions trois.

M. le MAIRE : Voilà, Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci oui, donc c'est pas tout à fait l'ordre dans lequel on envisageait bon de discuter d'abord du budget et après de ça parce que ça c'est la fin du budget c'est pas la discussion du budget, donc bien évidemment je serais contre cette affectation, bon l'excédent de fonctionnement relativement faible peut se comprendre pour équilibrer, par contre l'excédent de 3 millions de fonctionnement qui va rester en fonctionnement entre guillemets pourquoi faire ? Il va rester là mais il n'est pas utilisé donc je comprends très bien cette année que l'excédent de 200 et quelques mille euros de fonctionnement soit remis à l'investissement pour équilibrer mais les trois millions, comme d'habitude c'est-à-dire pour moi le fonctionnement reste en permanence en fonctionnement.

M. le MAIRE : C'est énorme Monsieur COMPERE là.

M. COMPERE : Non.

M. le MAIRE : Ne dites pas ça, c'est-à-dire que la ville ne pourrait plus investir. Parce que si on n'a pas de capacité d'autofinancement dégagée par la section de fonctionnement, c'est fini, on ne peut plus jamais investir de notre vie. Si on suit votre mouvement je ne peux plus refaire de travaux dans la ville.

M. COMPERE : Si, cinq millions d'autofinancement moins trois ça fera deux c'est pas si mal. De toute façon on en reparlera.

M. le MAIRE : Oui mais l'autofinancement permet de nous donner un ballon d'oxygène sur l'investissement c'est-à-dire d'éviter de passer par l'emprunt.

M. COMPERE : Oui donc vous faites une banque avec l'argent des Mouvallois.

M. le MAIRE : La banque, la banque, sinon je dois aller emprunter à la banque. Donc quand vous avez de l'argent dans votre portefeuille, vous n'allez pas à la banque pour emprunter. Votre lecture je ne la comprends pas, votre lecture je ne la comprends pas mais bon, je ne suis peut-être pas le seul, mon cher Benjamin tu la comprend peut-être toi non ? Bon bref c'est rien Monsieur COMPERE et qui plus est quand vous dites que l'affectation définitive non c'est avant le budget, il faut savoir combien on a au budget pour savoir combien on va dépenser, c'est pas l'inverse. Si je suis votre logique c'est à dire on dépense et après on voit en fonction des recettes donc on va à l'emprunt, non, nous on détermine comme ça on dit voilà notre somme et en fonction de ça et on voit ce qu'on peut dépenser, c'est ça la différence. C'est pour ça que le point cinq « affectation définitive du résultat » on doit le savoir avant pour l'élaboration du budget. C'est bien clair ? Si un Maire part sur ce système là, sur votre logique, c'est dramatique, c'est-à-dire que nous on part de nos recettes et pas de nos dépenses. Si on part des dépenses et bien vous dites tiens allez je fais la totale de mes dépenses j'ai 100 mais en recettes j'ai que 80 et bien je vais à 20 points à l'endettement ou au recours à l'emprunt et on y va, on y va, voilà. Donc c'est pour ça faites bien attention à ce que vous dites, je vous encourage à faire une petite formation sur la lecture.

M. COMPERE : Je l'ai faite mais c'est quand même assez compliqué à comparer ces deux documents. Je ne dis pas que c'est la responsabilité de qui que ce soit.

M. le MAIRE : Mais si vous ne comprenez pas quelque chose ...

M. COMPERE : Mais si, je comprends globalement mais il n'y a pas de problème, les questions que j'ai à poser je vais les poser ici parce que justement je ne veux pas non plus poser les questions en dehors d'un conseil municipal puisque les questions doivent être sur un procès-verbal.

M. le MAIRE : Je comprends, parce qu'il y a notre ami de la presse qui est là, oui je comprends Monsieur COMPERE, je comprends. Mai bon s'il y a des interrogations, posez les questions en commission, posez les questions directement, on vous apportera les réponses. Ça ne vous empêchera pas d'intervenir en Conseil Municipal, ça ne vous empêchera certainement pas mais vous savez que c'est un plaisir toujours de vous entendre Monsieur COMPERE, je m'ennuierais si vous ne preniez pas la parole.

M. COMPERE : Vous n'allez pas vous ennuyer.

M. le MAIRE : C'est ça la démocratie, ce n'est pas une seule façon de voir, une seule façon de penser, c'est plusieurs façons de voir, plusieurs façons de penser. Je pense que vous partagez cet aspect de la démocratie et je n'ai pas tout bon et je n'ai pas tout tort et vous n'avez pas tout bon et vous n'avez pas tout tort. Benjamin on est donc sur l'affectation définitive du résultat on n'a pas voté ça. Monsieur COMPERE vous êtes contre, je ne pige pas.

M. COMPERE : Cette affectation-là, je n'ai jamais été contre l'affectation.

M. le MAIRE : Je ne comprends pas.

M. COMPERE : Il y a de trop d'autofinancement.

M. le MAIRE : Mais peut être que dans le budget là vous pouvez en parler.

Par 30 voix pour et 1 voix contre (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

## **7-Budget primitif 2017 Ville**

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 27.550.913,37€.

La section « Fonctionnement » pour un montant de 17.125.809,15€.

La section « Investissement » pour un montant de 10.425.104,22€.

M. le MAIRE : Sur le budget principal, voilà vous avez toutes et tous la parole, pour ceux qui veulent reprendre la parole sur le budget de l'exercice 2017. Qui se lance ? Monsieur HALLE.

M. HALLE : Cette démarche de reprise de résultats cumulés explique le fait de voter le compte administratif 2016 avant le budget 2017 car sinon il serait totalement impossible d'équilibrer le budget primitif 2017. Cette façon de procéder est récurrente dans votre gestion. Vous annoncez également en commission finances que vous aurez recours au même procédé à fin 2017 tant votre budget est grevé par le poids inconsidéré de votre investissement en centre-ville. Certes il est très difficile pour la commune de dégager du résultat en fonctionnement mais soyons sérieux la diminution de la dotation globale de fonctionnement n'est pas responsable de tout et elle impacte aussi toutes les communes. Avec la reprise totale du résultat 2016 cela laisse peu de place aux aléas qui pourraient se produire cette année et cela va nécessiter une vigilance constante dans le déroulé de l'exercice comptable. On notera que les taux d'imposition restent stables, c'est le moins que l'on puisse faire. On aurait aimé voir ces taux diminuer comme des villes voisines savent le faire, ne devrait-on pas prendre exemple sur Tourcoing avec moins 3 % en taxe d'habitation, Marcq-en-Baroeul moins 4 %. Malgré des taux stables, comment expliquez-vous une augmentation de plus de 200 000 euros en produit fiscal ? En effet, pour 7 millions perçus en 2016 vous inscrivez 7 247 245 millions en 2017. Avec une augmentation de la valeur locative de 0,04 % décidée en loi de finances fin 2016, l'inscription de cette recette n'est pas correcte ou surévaluée au regard du budget précédent où vous encaissez 7.043 millions d'euros. En matière d'investissement, outre des dépenses de réseaux estimées à 840 000 on relève encore des travaux à hauteur de 5.9 millions d'euros et toujours aussi peu en matériel et outillage.

M. le MAIRE : Combien reste-t-il justement en matériel et outillage ? Vous le savez, vous l'avez lu dans le budget ? Excusez-moi de vous avoir coupé ça m'énerve, excusez-moi. Je vous prie de bien vouloir m'excuser Monsieur HALLE ce n'est pas dans mon tempérament. Ça m'énerve.

M. HALLE : C'est rien. A ce propos on a vraiment l'impression que Mouvaux est devenue une ville gruyère. Il y a des trous partout et on a bien du mal à aller chez les commerçants, la presse s'en est fait l'écho. Bref, dans les grandes lignes un budget 2017 quasi identique et aussi étriqué que celui de 2016. Enfin si on en croit Antenne 2 dans son journal télévisé de lundi dernier, Mouvaux rencontre des problèmes de sécurité, qu'avez-vous prévu en crédit dans la fonction sécurité salubrité publique pour 2017 ?

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : D'abord un certain nombre de questions parce que je n'ai pu être présent à la commission finances puisque j'étais au conseil national d'Europe Ecologie Les Verts et c'était un conseil assez important puisqu'on décidait justement de l'avenir politique de la France. Donc quelques petites questions : si je prends la page 1, donc déjà sur le document que vous avez présenté par contre il y a une chose que je ne comprends pas dans l'équilibre budgétaire, dans les éléments introductifs, vous dites dotations générales en baisse de un million et dans l'équilibre budgétaire vous mettez 269 000 euros en mettant les mêmes termes dotations globales de fonctionnement, donc ça c'est la première question. La deuxième question dans la page 1, les contrats de prestations de services qui passent de 64 000 à 130 000, alors je suis certain que ce sont peut-être des problèmes d'écriture. Ensuite également les catalogues et imprimés qui passent de 9 000 à 23 000 donc qui sont relativement importants de ce point de vue-là. Ensuite, là je crois que j'ai compris au niveau des autres réseaux à la page 15 de 35 000 à 840 000 donc ça ça va. Par contre le mobilier de 1 700 à 123 000 est-ce que c'est pour le théâtre ? Donc ça c'était ce que j'avais à dire là-dessus. Sinon le budget que vous nous présentez ne correspond pas, vous le savez, à la vision que MGR a de la gestion d'une commune pour le bénéfice de ses habitants, donc l'affectation, ce que je viens de dire tout à l'heure, d'une part de l'excédent de fonctionnement vers la section d'investissement peut s'expliquer, mais le reste de trois millions pour nous est excessif, donc qu'allez-vous en faire ? Ensuite sachant par exemple que Mouvaux est une ville qui dépense 895 euros par habitant en fonctionnement et la moyenne pour une ville de notre catégorie est d'environ 1 200 euros. L'autofinancement s'avère très utile, j'en suis conscient, mais de là à mettre 20 % du budget en autofinancement, c'est-à-dire à peu près 5 millions, c'est pour nous beaucoup trop important. Donc comme je l'ai dit une commune n'est pas une banque, ces 5 millions viennent donc de l'argent public, il ne doit pas forcément être guillemets thésauriser pour être utilisé mais c'est une autre façon bien évidemment de voir la gestion d'une commune. Je remarque par contre qu'au niveau des charges de personnel, si je considère votre budget primitif 2016 et le budget primitif 2017, il ne devait augmenter que de 30 000 euros, bon il a augmenté un peu plus mais je ne crois pas que ça doit faire 150 000 euros par rapport au 27 millions du budget de la commune, ce soit vraiment quelque chose de trop important pour permettre l'amélioration des conditions de vie des employés de cette commune. Donc vous le savez, nous n'avons pas la même conception au niveau des dépenses de fonctionnement, des dépenses d'investissement, donc je voterai contre ce budget.

M. le MAIRE : Merci Monsieur COMPERE, Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Merci Monsieur le Maire. Le Budget Primitif 2017, présenté par notre Adjoint en charge des finances, soumis au vote du Conseil Municipal ce soir, préserve-t-il nos fondamentaux budgétaires et respecte-t-il le programme de la majorité municipale ? La stratégie financière, évoquée dans le Rapport d'Orientations Budgétaires 2017, a pour ambition de contenir les dépenses de fonctionnement afin de dégager un excédent de fonctionnement et préserver ainsi nos capacités d'autofinancement. Cela passe par la réduction coûte que coûte des charges compressibles, et par la maîtrise de la masse salariale avec une gestion modernisée des ressources humaines. Dans le Budget Primitif 2017, les investissements sont conséquents ; non seulement les travaux structurants du cœur de ville se poursuivent, mais aussi l'entretien du patrimoine communal est assuré. Notons que depuis 2008, nos dépenses d'équipement cumulées dépassent les 30 Millions d'euros. Notre niveau d'endettement est maîtrisé, et nos capacités de désendettement sont préservées grâce à une gestion dynamique de la dette. Dans le Budget Primitif 2017, l'application du programme de la majorité municipale est poursuivie ; la propreté, le cadre de vie, la solidarité, le mieux vivre ensemble et la sécurité font l'objet d'une attention prioritaire. Néanmoins, les prochaines échéances nationales annoncent un cortège de promesses électorales financées sur le dos des collectivités locales. Outre le sempiternel désengagement de l'Etat, on nous promet une exonération massive de la taxe d'habitation, principal carburant des collectivités locales, ainsi qu'une revalorisation conséquente du RSA financé par le Département, se trouvant de facto dans l'incapacité d'investir pleinement dans la rénovation des collèges et la construction des EHPAD. Doit-on s'attendre à une asphyxie lente, progressive et douloureuse des finances communales ? Doit-on s'attendre à un tarissement de nos recettes et de nos subventions ? Doit-on s'attendre à l'abandon de projets et à l'appauvrissement des services rendus à la population ? Serons-nous dans le futur en mesure de résoudre notre complexe équation budgétaire ? Alors, hâtons-nous d'adopter et de réaliser notre Budget 2017, hâtons-nous de poursuivre nos investissements et la métamorphose de notre commune.

M. le MAIRE : Merci Monsieur GHEYSENS, merci parce que vous me réconfortez car j'avais l'impression de ne pas avoir le même document que Monsieur HALLE et que Monsieur COMPERE. Monsieur HALLE, je vous retourne, soyez sérieux c'est vous qui nous avez dit soyez sérieux. Je vous retourne, soyez sérieux, vous voulez quoi pour Mouvaux ? Une ville en perdition, on arrête tous les investissements ? On laisse le terrain vague de 4 hectares en cœur de ville, qui a été laissé pendant des années ? Vous voulez ça, vous ne voulez pas d'espace culturel, vous ne voulez pas d'espace Jean Richmond qui aujourd'hui est fortement apprécié par l'ensemble des Mouvallois et personne ne revient sur cet investissement, il est même oublié, c'est dans la normalité, la bibliothèque c'est la normalité, voilà. Oui il faut faire des investissements parce que Mouvaux avait un peu de retard Monsieur HALLE, même beaucoup de retard. Vous savez ça ne me fait pas plaisir moi d'avoir des travaux dans tous les coins, parce que oui ça créé des nuisances, oui ça créé des gênes. Mais quand vous devez changer l'assainissement des rues Faidherbe et Guy Môquet parce qu'il date du siècle passé, du début du siècle passé, qu'il est encore en brique, qu'il fuit dans tous les coins, pollue la nappe phréatique, qu'est-ce qu'on doit faire, ne rien faire, on doit regarder ? Sur les travaux qui vont être entamés là prochainement dans le cœur de ville, qu'est-ce qu'on fait, on laisse le tuyau principal amenant l'eau potable aux Mouvallois en plomb, on le laisse ? On laisse le réseau basse tension EDF qui risque de claquer à tout moment, ne plus d'avoir d'électricité, on laisse ? On attend, on regarde, ce n'est pas moi, il ne faut pas m'attendre là-dessus et mon équipe qui m'entoure, tous les adjoints ils le savent, ils sont omniprésents, il faut que Mouvaux garde son attractivité. Oui, nous sommes responsables de l'attractivité foncière de Mouvaux, oui nous sommes responsables du fait que cette ville est enviable à l'extérieur oui parce qu'on apporte plus pour son cadre de vie, plus pour les services à la population, plus pour la sécurité. Mais le reportage de France 2, mince j'ai pas vu le même reportage, pourtant j'ai participé parce qu'on m'a interviewé, je l'ai bien regardé, plusieurs fois. Qu'est-ce qu'il dit ce reportage ? Il félicite la mise en place d'un système de vidéoprotection parce que l'excellente journaliste, qui est une journaliste d'investigation, tout le monde est unanime sur ce point-là, qu'est-ce qu'elle a fait ? Elle a analysé un petit peu les faits de délinquance et qu'est-ce qu'elle a dit dans son reportage, baisse très importante des faits de délinquance depuis la mise en place du système de vidéoprotection à Mouvaux. C'est pas moi qui le dit et je ne me suis jamais extasié, nous avons eu les vœux de la police, je l'ai dit aux vœux de la police : vous savez c'est bien on a une baisse de la délinquance, c'est bien il ne faut pas crier trop fort, c'est bien voilà, il faut rester on va dire humble, donc c'est pour ça. Surtout, vous revenez sur le matériel excusez-moi encore de vous avoir coupé parce que je bondis, le matériel mais Monsieur COMPERE vous donne la réponse, l'opposition donne la réponse à l'opposition, Monsieur COMPERE dit comment cela se fait que vous avez une augmentation sensible en matière de mobilier ? Le mobilier c'est quoi ? C'est du matériel pour les services municipaux 150 000 euros de mobilier, on a fait un effort colossal, vous allez voir en 2017, sur la relocalisation des services. Les services travaillaient dans des conditions qui n'étaient pas acceptables, vous le savez, vous avez d'autres fonctions au 1<sup>er</sup> étage. On a retroussé nos manches, on a trouvé et on a fait des opérations tiroirs et on aura le plaisir d'avoir des services municipaux au premier Septembre, du moins je l'espère au premier Septembre 2017 avec une optimisation, ils auront des moyens, ils auront des locaux, ils auront une aisance pour travailler dans des conditions parfaites. Quand vous me dites, c'est pour ça que je vous ai dit encore une fois mille excuses, quand je vous dis où vous trouvez ce chiffre, on est en augmentation. Donc c'est pour ça c'est beau de dire des choses mais il faut les assumer derrière et les assumer par des écrits, moi je suis un rationnel c'est écrit noir sur blanc et ça va être fait, il y a des travaux qui sont déjà engagés, on va les voir, on va les toucher. Voilà c'est pas de la vision, c'est pas du rêve. Moi j'y reviens, c'est un super CA qu'on a eu et heureusement qu'on a eu un super CA compte administratif 2016. En 2017, Pascal GHEYSENS le souligne, si on continue à taper sur les collectivités territoriales il y en a beaucoup qui vont mettre les clés sous la porte. J'entends des candidats et une candidate, parce qu'il n'y en a qu'une, qui d'ailleurs se sont fait huer aujourd'hui parce qu'ils sont passés devant l'association des Maires de France, huer pour certains, il faut arrêter de taper sur les Maires, il y en a ras le bol de nous stigmatiser, de nous presser le citron, il n'y a plus rien à presser, la DGF on nous a retiré un million, on peut retirer encore et bien si on nous retire je vous le dis on arrêtera les services publics à la population. Je me refuserai d'augmenter les impôts locaux pour compenser le désengagement de la part de l'Etat et quand j'entends un candidat qui dit « on va supprimer 80 % de la taxe d'habitation » mais il l'a trouvée où la recette ? C'est pour notre pomme, où est-ce qu'on va trouver le pognon ? C'est toujours ça, on prend et puis après on y va et comment on fait, par la pression fiscale ? Je pense qu'il y en a marre, les Français en ont marre d'avoir des impôts sur la tête, moi le premier je suis un Français, je suis un Français comme vous tous ici autour de la table, je paie des impôts. J'en ai marre d'avoir des augmentations d'impôts qui ne sont pas forcément justifiées. Je suis pour payer l'impôt parce que l'impôt participe à la solidarité de notre pays, de notre territoire. Mais arrêtons à un moment donné, on ne peut plus payer les impôts et les classes intermédiaires elles sont surchargées, elles se



sont paupérisées avec l'impôt : l'impôt certes national, l'impôt local et puis après les impôts indirects parce que les impôts indolores, quand j'entends aussi qu'on va augmenter, on va pas augmenter grand-chose deux points de la TVA, vous allez voir ça parce que les produits ça va y aller, tout le monde à oublier le passage de la TVA de 19.6 à 20, 0.4 point regardez comment les produits se sont enflammés là sur le coup. Mais attention on sait la cause on a augmenté la TVA, bien sûr tous les industriels ils en profitent pour mettre un petit point ou deux petit points en plus. Alors les recettes de fonctionnement, encore une fois vous vous posez des questions, mais les recettes de fonctionnement je vous l'ai dit nous avons eu un dynamisme sur la taxe additionnelle des droits de mutation, voilà, on avait inscrit 750 000 il me semble au budget parce qu'on était resté, comme on a eu l'histoire de la crise immobilière, on reste, soyons mesurés, aller plus une bonne surprise qu'une mauvais surprise, alors les surprises auraient été de dire Monsieur le Maire il faut emprunter parce qu'on a mal évalué nos dépenses. Donc là on s'est dit soyons modestes prenons à 700. Là on a pris 200 000, super ça nous permet de voir beaucoup plus clair pour l'année 2017. Même chose, il y a des nouveaux rôles, vous avez dans le centre-ville des nouveaux logements, il y a des nouveaux logements qu'est-ce que vous voulez, ils paient de la taxe d'habitation, il y a des nouveaux rôles ça apporte des ressources non négligeables. Pour les nouveaux logements, pas ceux du cœur de ville parce qu'il y en a un peu partout aussi, ça nous rapporte 300 000 euros supplémentaires, 200 plus 300, 500 000 euros de recettes. Alors d'un autre côté on doit agir parce qu'on a la DGF de un million d'euros en moins, comme ça on limite on va dire les dégâts. Sur le glissement vieillesse technicité, Monsieur COMPERE, Monsieur HALLE, le glissement vieillesse technicité pour les employés de la ville, faut suivre un petit peu, faut suivre. Je ne sais pas si vous avez suivi qu'il y a une revalorisation du point d'échelle indiciaire, c'est nous qui devons payer. Je ne sais pas si vous avez vu ce qu'on appelle la PPR, Monsieur COMPERE donc la PPR je l'ai appliquée aux 198 ETP, c'est-à-dire qu'il ont tous eu une revalorisation de carrière au 1<sup>er</sup> Janvier 2017 et pas 1 ou 2 points, une dizaine de points pour chacun. Une dizaine de points, ça fait on va dire 40, 50 euros que multiplie 198 ça représente des centaines de milliers d'euros. Voilà, on doit contenir cette GVT et c'est tant mieux que les fonctionnaires touchent plus, ils le méritent, ils méritent certainement mais faut-il encore donner à la collectivité les moyens de pouvoir les payer. S'ils méritent c'est oui bravo, on dit Monsieur le MAIRE ils sont méritant dans la fonction publique et bien on va les augmenter mais c'est vous qui payez, ah bon voilà. Sur les recettes d'investissements, mais je suis aussi heureux d'avoir des recettes d'investissements en hausse, ça veut dire que l'on se bat avec mon équipe, on se bat, je ne suis pas tout seul, on se bat tous pour aller chercher une subvention par ci, vous allez voir il va encore y en avoir des délibérations, une participation par là et on fait de la DETR, on fait du FSI, on va chercher à la MEL ce qu'il faut aller chercher. J'espère la surprise départementale pour l'année 2017, ils n'ont pas répondu en 2016, l'espace culturel théâtre jeunesse j'ai déposé un dossier depuis 2011 au Département du Nord et chaque année j'y vais, chaque année je me bats, chaque année je leur dis « mais oui mais regardez l'espace culturel théâtre jeunesse est unique en son genre par rapport à une ville de 14 000 habitants, arrêtons d'essayer de comparer l'espace culturel théâtre jeunesse avec l'opéra, avec je ne sais pas trop quoi. Non, c'est modeste, c'est une ville de 14 000 habitants. Je dis comparez avec les villes de moins de 20 000 habitants de la MEL. La MEL, elle a reconnu, elle a donné 550 000 euros de subvention, inattendu ! Même chose, pourquoi, je leur ai dit « c'est bien vous subventionnez telle ville, telle ville mais pourquoi, parce que Mouvaux a un projet qui est certainement mieux posé en matière de développement culturel que ces villes, donc on est certainement plus méritant que les autres, voilà en équivalence. Alors, on va avoir une recette d'investissement qui n'est pas mal, la recette de la Carrière des Prés, je ne vais pas anticiper mais la recette de la Carrière des Prés c'est pas mal, ça va nous permettre de nous désendetter. Avant de baisser le taux, il faut qu'on se désendette et avant de baisser le taux il faut maintenir notre patrimoine communal. Moi il y a des villes, ils font ce qu'ils veulent les villes, c'est mes copains, c'est des Maires, chacun fait ce qu'il veut dans son jardin. Moi je veux une ville attractive, vous voulez que je dise « je vais diminuer les taux » super et j'ai une Mairie qui tombe en ruine, les écoles qui tombent en ruines, pas de moyens. Et pas d'outils qui vous sont chers Monsieur HALLE pour les employés municipaux et bien non. Moi je maintiens, au moins pas d'augmentation de la pression fiscale et j'essaie de diminuer l'endettement, malgré comme disait Monsieur GHEYSENS, plus de 30 millions d'investissement depuis que je suis Maire. Vous savez, je me suis rendu compte avec mes services que notre patrimoine était dans un piteux état c'est pour ça qu'on met un plan pluriannuel d'investissement, vous l'avez peut-être lu ? Le plan pluriannuel toiture, on doit changer les toitures, les tuiles elles vieillissent sur les bâtiments municipaux comme elles vieillissent sur le toit de votre maison, il faut les changer et on a trainé, on a repoussé, on a repoussé, on a repoussé et alors maintenant il y a la moitié des bâtiments où il faut changer le toit, voilà et il y en a pour 250 000 euros, d'un seul coup. A un moment donné on ne peut plus reculer, le toit il va bientôt tomber sur la tête. Moi je maintiens, pour terminer, moi je trouve que notre gestion, en toute objectivité, notre gestion est excellente, je n'en suis qu'un des modestes artisans, c'est parce que j'ai d'excellents collaborateurs et j'ai un bon adjoint et des bons adjoints qui font du bon travail, chacun dans leur délégation. On a une excellente gestion qui nous permet d'avoir une maîtrise des dépenses à l'euro près, à l'euro près. Quand je parle à mes adjoints de leur ligne de crédit, ils me disent à l'euro près ce qu'ils ont. Vous allez dans d'autres collectivités c'est pas tout à fait ça, pas tout à fait ça, ils connaissent tous leur budget sur le bout des doigts. Ah c'est vrai que je les reçois une paire de fois dans l'année. Mais vous savez tous ces investissements c'est pas pour me faire plaisir, c'est d'abord et je le redis, c'est d'abord pour Mouvaux. Mouvaux est une ville qui doit se régénérer, qui doit garder son attractivité, si on la laisse partir elle va peut-être vite dépassée par les événements, vite effacée. Vous savez on est en concurrence avec les villes voisines, Mouvaux si elle ne met pas ses services, si elle ne refait pas ses routes, ses trottoirs, si elle ne donne pas des nouveaux services à la population comme l'espace culturel théâtre jeunesse, si elle ne restructure pas son centre-ville, si elle ne change pas l'éclairage public par exemple de ses rues et bien elle sera moins attractive, moins attractive c'est-à-dire que non seulement les recettes vont diminuer parce qu'elle sera moins attractive et puis au fil des années le prix de l'immobilier peut se tasser et voir diminuer largement. Et la même chose, tous ces investissements, c'est pour améliorer les services à la population. Vous savez, ces cinq dernières années on a dû créer, ça m'étonne que vous ne l'avez pas soulevé Monsieur COMPERE, on a créé une palette de services liés à la petite enfance qui placent Mouvaux en Métropole Lilloise, l'une des villes les mieux dotées en matière de petite enfance. Pourquoi ? Pour répondre à une population qui vient vivre à Mouvaux et qui a besoin de ces services, si elle ne trouve pas ces services à Mouvaux et bien elle va aller ailleurs, elle va aller ailleurs. Voilà donc moi je vous dis en conclusion, parce que vous l'avez pas dit du reste, si vous avez des propositions pour faire mieux, mais il faut nous le dire, il faut nous le préciser. Vous savez je suis quelqu'un de très ouvert, ce n'est pas parce que ça vient de l'idée de Monsieur HALLE ou l'idée de Monsieur COMPERE que je ne prends pas, si elle est bonne je prends et je rends à César ce qui appartient à César, je dis c'est une bonne idée de votre part mais regardez je me l'approprie parce que j'estime que c'est une bonne idée à mettre au service de l'ensemble des Mouvallois. Vous savez, vous me trouvez toujours pour un Mouvaux meilleur, toujours. Mon cher Benjamin tu as peut-être un mot à dire ? J'étais parti tu vois, excuse-moi.

M. HUS : Oui Monsieur le MAIRE, c'est surtout pour répondre aux questions de Monsieur COMPERE qui attend des réponses aux questions techniques qu'il a posées donc l'idée c'était de pouvoir lui répondre. D'abord effectivement ce qu'on appelle la DGF en fait c'est la dotation forfaitaire donc qui est bien quand on fait la soustraction de BP à BP de 269 000 euros et ça s'ajoute bien à la DNP, la dotation nationale de péréquation et à la dotation de solidarité urbaine, donc quand on dit DGF c'est la dotation forfaitaire si on veut respecter à la lettre la M14. Ensuite sur les catalogues et imprimés vous voyez effectivement une évolution en page une qui est liée notamment en fait à la communication sur l'espace culturel théâtre jeunesse donc on intègre cette dépense. On a également, vous nous avez interrogés en 611 les contrats de prestations de services où en fait on a une nouvelle imputation, donc en fait c'est à mettre en parallèle avec le 60.42 achats de prestations de services où vous avez là donc des vases communicant et donc en termes de montant on s'y retrouve. Vous nous avez interrogés également sur les autres réseaux qui passent de 35 000 euros à 800 000 euros et en fait je vous confirme qu'il s'agit bien en page 15 de l'intégration des rues Guy Moquet, Epinette, etc ... Et puis sur les autres questions en fait vous aviez les réponses, il s'agit notamment d'intégrer les dépenses qui sont liées à l'espace culturel. Voilà pour les questions techniques.

M. le MAIRE : Alors je m'associe bien entendu aux remerciements dirigés vers Pauline, qui subit aussi de temps en temps mes courroux divers et variés, toi Benjamin bien sûr et l'ensemble des services municipaux parce que les services municipaux vous savez c'est un travail de longue haleine, ils viennent tous avec des beaux projets, des belles demandes et par moment il faut savoir trancher, il faut savoir dire non mais bon j'ai estimé que les deux mois de discussion, de concertation, de dialogue avec les services avaient été extraordinaires et je pense que nous avons réservé près de 95 % d'avis favorable à leurs demandes, aux propositions diverses, que ce soit en matière d'outillage mon cher Monsieur HALLE ou le service à la population Monsieur COMPERE autre sujet auquel vous êtes très attaché. Voilà, maintenant on peut voter je pense.

Par 27 voix pour, 3 voix contre (M. COMPERE, M. HALLE et Mme COLLOT par procuration), le Conseil Municipal adopte.

## **9-Vote des taux des taxes locales 2017**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission n°9 en date du 11 mars 2017, il est proposé un maintien des taux des taxes locales pour 2017.

Les taux sont donc proposés ainsi qu'il suit :

	Taux communal 2016	Taux communal 2017
Taxe d'Habitation	34,37 %	34,37 %
Taxe sur le Foncier Bâti	21,98 %	21,98 %
Taxe sur le Foncier non bâti	89,12 %	89,12 %

M. le MAIRE : Les taux ne changent pas comme on l'a dit donc le taux, que ce soit pour la taxe d'habitation, le foncier bâti, le foncier non bâti, reste la même.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **3-Compte de gestion 2016 budget annexe pompes funèbres**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016, les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier Municipal accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à réaliser et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Trésorier Municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la régularité des comptes présentés,

1°) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2016 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives

Il vous est proposé de déclarer que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de votre part.

M. le MAIRE : Je reviens maintenant au compte de gestion des pompes funèbres, je pense que vous n'avez pas d'objections particulières sur le compte de gestion ? Je vous propose de le voter.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **4-Compte administratif 2016 budget annexe pompes funèbres**

Il est présenté au Conseil Municipal le compte administratif 2016 du budget annexe du service extérieur des pompes funèbres.

M. le MAIRE : Le compte administratif, mon cher Benjamin, attire-t-il une observation particulière de ta part ?

M. HUS : Rien, rien de particulier, il y a en tous points un équilibre : on est à 629.94 euros en dépenses et en recettes.

M. le MAIRE : Je dois ressortir là aussi ?

M. HUS : Oui.

M. le MAIRE : Mon cher Eddie, tu as la présidence.

(Sortie de M. le Maire)

M. BERCKER : Alors on peut procéder au vote donc, qui est pour le compte administratif des pompes funèbres ? A l'unanimité merci, donc on peut rappeler Monsieur le MAIRE.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Retour de M. le Maire)

### **6-Affectation du résultat 2016 budget annexe pompes funèbres**

M. Benjamin HUS, Adjoint, Rapporteur ;

L'exercice 2016 présente les résultats suivants :

#### Section de fonctionnement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2016 : 0 €

#### Section d'investissement

Résultat de l'exercice précédent : 0 €

Résultat de l'exercice 2016 : 0 €

Il vous est proposé d'entériner ce résultat en ne procédant à aucune affectation.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **8-Budget primitif 2017 pompes funèbres**

Il est présenté au Conseil Municipal le Budget Primitif 2017 du service extérieur des pompes funèbres qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 3 000 Euros en section « exploitation ».

M. HUS : Un budget qui s'équilibre en recettes et en dépenses à 3 000 euros pour ce budget annexe.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **10-Bilan des acquisitions et cessions réalisées par la ville au titre de l'exercice 2016**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le bilan des acquisitions et cessions opérées par la commune donne lieu chaque année à une délibération du Conseil Municipal, ce bilan devant être annexé au compte administratif.

Les acquisitions et cessions concernées portent sur les mutations d'immeubles ou de droits réels et immobiliers, effectuées pendant l'exercice budgétaire retracé par le compte administratif auquel le bilan est annexé.

**Dans le cadre de l'opération Cœur de Ville**, la promesse de vendre la Salle Leclerc au groupe « Loger Habitat », relatée dans le bilan des acquisitions et cessions précédent, a été réalisée.

La vente de la parcelle AK 566 pour une surface de 116 m<sup>2</sup>, a été signée devant notaire pour la somme de 300 000 euros en date du 13 septembre 2016.

Par ailleurs, **dans le cadre du développement de sa politique habitat** visant à étoffer son parc de logements aidés, la Ville a préempté suivant arrêté de délégation de la MEL, en date du 4 novembre 2014, deux logements vendus par le groupe SOLIHA (anciennement PACT).

Il s'agit de deux maisons de type 1930, que nous avons acquises occupées par deux familles autrefois suivies par le PACT Métropole Nord, l'une au 2 rue Franklin Roosevelt et l'autre au 4 de la même rue.

Le n°2, cadastré AI 225 pour 88 m<sup>2</sup>, a été acquis pour 27.000 euros dont 1.220 euros de commission d'agence, et le n°4, cadastré AI 226 pour 56 m<sup>2</sup>, l'a été au prix de 25.100 euros, dont 1.170 euros de frais d'agence.

La signature de ces deux ventes a eu lieu de façon conjointe le 2 février 2016.

Il vous est demandé de bien vouloir approuver le bilan comme tel.

M. le MAIRE : Je vous informe, mais vous le savez déjà depuis pas mal de temps mais c'est une obligation, nous avons vendu heureusement la salle Leclercq qui est par terre, pour 300 000 euros. Je dis quand même que la salle Leclercq ne devait pas être vendue pour 300 000 euros, elle devait être donnée, on a quand même pris 300 000 euros c'est quand même sympathique, ça je le souligne. Par ailleurs, dans le cadre du développement de la politique habitat on a acheté deux maisons, le numéro 2 et le numéro 4 rue Roosevelt, qui ont été vendues à un moment donné quand le PACT était dans une panade financière. Bon vous pouvez voir les montants, la ville a fait une très belle opération parce que acheter une maison rue Franklin Roosevelt pour 27 000 euros, je peux vous dire j'en aurais acheté dix, si j'avais pu en acheter dix. La maison d'ailleurs, elle est estimée à cinq fois ce prix-là, voilà la réalité. Alors, pourquoi ils ont vendu ça à ce prix-là ? Parce que c'était leur prix d'acquisition au départ. Dans ces deux maisons il y a des personnes qui sont à loyer modeste, donc on maintient leur loyer et on les maintient bien entendu dans les locaux. Les deux personnes qui sont là sont ravies pour la simple et bonne raison c'est qu'ils ont un bon propriétaire : la ville de Mouvaux qui répond à leurs attentes en matière d'investissements. Donc le bilan, il vous est demandé d'acter ce bilan.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **11-Subventions et provisions 2017**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Après avis de la Commission n°9 en date du 04 mars 2017, il vous est proposé d'accorder, au titre de l'année 2017, les subventions et les provisions suivantes (voir tableau ci-joint).

M. le MAIRE : Il s'agit des subventions, regardez bien le tableau des subventions, pour les associations hors sports et culturelles. Donc il y en a certains peut être qui ne peuvent pas participer au vote en fonction de leur engagement dans ces associations.

M. COMPERE : Une question au niveau des associations non sportives. Donc cette année elles devaient présenter un dossier comme les associations sportives donc, si par exemple ça n'avait pas été fait est-ce que la subvention sera versée, est-ce qu'elle sera récupérée ou est-ce qu'elle sera versée avant ?

M. le MAIRE : Non, non, non, je reprends j'ai dit c'est surtout les associations, il y a les sportives et les culturelles qui sont à part parce qu'elles ont maintenant un certain nombre de points à déterminer. Toutes celles-là non. Et celles-là voilà, on ne verse pas un acompte c'est la totalité. Les autres on va venir sur le point suivant, ça c'est celles qui ne sont pas en fonction d'objectifs et de conventions signées avec la ville. C'est les associations de parents d'élèves, le social, les anciens, donc je mets cette délibération au vote.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Ne participent pas au vote relatif à la subvention au Comité des Anciens des Francs : M. Eddie BERCKER, Mme Ariane FRUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à Solidarités Nouvelles face au Chômage (SNC) : M. Guy HALLE

Ne participe pas au vote relatif à la subvention au CLIC CLELIA : Mme Marie-Joëlle WATINE)

### **12-Acompte subventions aux associations sportives**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Les subventions aux associations sportives dont le montant annuel sera déterminé conformément aux conventions conclues entre chaque association et la municipalité, feront l'objet d'une délibération qui sera présentée lors d'un prochain Conseil Municipal. Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations sportives une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2016.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations sportives, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2016	Acompte subventions 2017 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2016	INFORMATION
<b>SP - SPORTS :</b>	<b>111 862,00</b>	<b>47 815</b>	
VOLLEY CLUB MOUVALLOIS	24 272	7 636	
<i>Subvention de fct</i>	15 272	7 636	
<i>Subvention de niveau</i>	9 000		
ETOILE SPORTIVE MOUVALLOISE (E.S.M.)	26 212	9 490	
<i>Subvention de fct</i>	18 980	9 490	
<i>Subvention de niveau</i>	6 000		
<i>Subvention exceptionnelle</i>	1 232		
ASSOCIATION MOUVALLOISE D'AIKIDO	1 287	643,50	
A.S.C.J.D'ARC	8 840	4 420	
ASSOCIATION TENNIS DE MOUVAUX (A.T.M.)	11 535	5 767,50	
ASSOCIATION SPORTIVE MOUVALLOISE (A.S.M.)	5 863	2 931,50	
MOUVAUX FUTSAL CLUB	2 450	1 225	
ASSOCIATION ATHLETIC BASKET CLUB MOUVAUX (ABCM)	8 092	4 046	
CLUB MOUVALLOIS DE JUDO (C.M.J.)	4 648	2 324	
ESCRIME CLUB MOUVALLOIS (E.C.M.)	5 000	2 500	
KARATE CLUB MOUVALLOIS (K.C.M.)	3 990	1 995	
MOUVAUX MUSCULATION	924	462	
RALLYE CYCLO MOUVALLOIS	1 314	657	
CENTRE D'ACTIVITES PHYSIQUES ADULTES DE MOUVAUX (C.A.P.A.M.)	1 413	706,50	
UNORA ROLLER (ROLLER CLUB DE MOUVAUX)	3 451	1 725,50	
LA PETANQUE MOUVALLOISE	837	418,50	
BOURLOIRE ST GERMAIN	849	424,50	
AMICALE VICTOR HUGO	270	135	
CLUB DETENTE ET AMITIE	342	171	
BEAUTIFUL YOGA	273	136,50	

M. BERCKER : Comme tous les ans, il vous est demandé de bien vouloir accorder 50 % de la subvention de l'année N-1 aux associations sportives pour faire face aux dépenses qu'ils auront à faire prochainement. Voilà, en attendant que le dossier soit étudié en commission au mois de Mai et voté définitivement pour le conseil municipal du mois de Juin.

M. le MAIRE : C'est traditionnel maintenant, une excellente convention d'ailleurs et je le dis chaque année, dupliquée par l'Andes, l'association nationale ...

M. BERCKER : Des Elus en charge des Sports.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

(Ne participe pas au vote relatif à la subvention à la Bourloire St Germain : M. Christian MAUCONDUIT

Ne participe pas au vote relatif à la subvention à l'association Athletic Basket Club Mouvaux (ABCM) : M. Romain KALLAS)

### **13-Acompte subventions aux associations culturelles et de loisirs**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Le montant annuel des subventions aux associations culturelles et de Loisirs sera déterminé conformément aux conventions entre chaque association et la municipalité devant être soumises à l'approbation d'un prochain conseil municipal.

Toutefois, afin de permettre le bon fonctionnement de ces associations, il vous est proposé d'accorder dès à présent aux associations culturelles et de Loisirs une avance sur les subventions annuelles à leur verser correspondant à 50% de la subvention de fonctionnement – hors subvention spécifique et exceptionnelle - versée en 2016.

Le détail et la répartition de ces avances qui s'imputeront sur le montant total des subventions prévues pour les associations culturelles et de Loisirs, sont repris dans le tableau ci-dessous :

	Subventions 2016	Acompte subventions 2017 : 50% de la subvention de fonctionnement versée en 2016	INFORMATION
<b>ENVELOPPE ASSOS CULT ET LOISIRS :</b>	<b>15 170</b>	<b>3 625</b>	
OHM	4 000		
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>3 000</i>	<i>1 500</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000</i>		
CATM	2 600		
<i>Subvention de fonctionnement</i>	<i>1 600</i>	<i>800</i>	
<i>Subvention exceptionnelle</i>	<i>1 000</i>		<i>Loyer Local Sculpture</i>
TVL	700	350	
CLUB D'HISTOIRE LOCALE	650	325	
CULTURE ET BIBLIOTHEQUE POUR TOUS	500	250	
PARLONS FRANCS	300	150	
BAT'S	300	150	
CCPAM	200	100	
LU DOTHEQUE POUR TOUS	250	0	<i>Crédit bloqué attente de justificatifs</i>
CYBERCENTRE	5 220	0	<i>Crédit bloqué attente de justificatifs</i>
CLUB NORD MADAME MOUVAUX	250	0	<i>Dossier non déposé</i>

Après avis favorable de la Commission n°6 en date du 9 mars 2017, il vous est proposé de bien vouloir autoriser le versement de l'acompte de subvention.

M. le Maire : Justement on a copié ce qui a été fait au niveau des sports et là la parole est à Sandrine DUCRET.

Mme DUCRET : Merci Monsieur le Maire. Donc effectivement une nouvelle délibération pour les associations culturelles et de loisirs. Alors, c'est un nouveau dispositif, c'est un nouveau dossier de subvention qui a été mis en place cette année et nous avons travaillé l'an dernier avec les services de la ville et toutes les associations culturelles de loisirs, donc nous avons pris la même trame que pour les associations sportives, je tiens à remercier Eddie BERCKER et ses services puisqu'ils nous ont vraiment aidé dans la constitution de ce dossier. Nous avons adapté ce dossier aux prérogatives des associations culturelles, c'est-à-dire le rayonnement de la ville, l'ouverture au public et tout ce qui pouvait contribuer au rayonnement de la ville et l'accueil du public et le développement des manifestations culturelles sur la ville. Donc même principe que pour les associations sportives c'est-à-dire que nous avons commencé à étudier les dossiers des associations, il y a à peu près une quinzaine d'associations qui sont parties prenantes, je voudrais saluer leur travail parce que certaines ont fait un remarquable travail de rédaction pour remplir ce dossier de manière complète et c'est un très gros travail pour elles et pour nous aussi parce qu'on doit derrière bien sûr travailler sur l'ensemble de ces dossiers. Donc ce qui va être voté ce soir c'est 50 % de la subvention de fonctionnement, tout ce qui est subvention exceptionnelle et le solde sera versé, sera voté en Juin une fois que nous aurons calculé le nombre de points de chaque association. Pour répondre à votre question Monsieur COMPERE par rapport aux crédits bloqués, j'imagine que c'était le point, donc effectivement ce sera le même principe c'est-à-dire qu'une association qui sera en crédit bloqué, sa subvention sera votée sauf que pour la débloquer il faudra qu'elle fournisse un certain nombre de documents et bien sûr nous la contacterons à cet effet.

M. le MAIRE : Merci, donc c'est un véritable travail comme nous l'avons fait avec les clubs sportifs de co-partenariat, après moult réunions avec les associations qui oeuvrent dans le domaine culturel, qui ont amendé, qui ont peaufiné le texte en parfait accord et harmonie avec la ville voilà, on est tombé en accord sur le principe qui marche très très bien au niveau des clubs sportifs donc dupliqué aux associations culturelles et de loisirs.

Mme DUCRET : Et donc à ce titre je voudrais remercier les services culturels de la ville qui ont travaillé ardemment sur ce dossier parce que ce n'était pas évident à mettre en place.

M. le MAIRE : Et puis moi je te remercie et puis toi tu remercies voilà, on remercie tout le monde. Non non, parce que tu as passé des heures, je te remercie ma chère Sandrine parce que tu en as passé des heures. Tu es venue me voir souvent d'ailleurs parce que tu passais trop d'heures, tu râlais.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

#### **14-Personnel titulaire – Emplois permanents à temps complet – Modification du tableau des effectifs**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Le tableau des effectifs permanents à temps complet arrêté par la délibération du 1er février 2017, nécessite une révision en raison de l'évolution de la réglementation et des services.

Vu le code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifié.

Vu l'avis émis par le Comité Technique Paritaire en date du 7 décembre 2016 qui s'est prononcé favorablement pour la modification du tableau des effectifs.

Il vous est proposé de bien vouloir adopter le tableau des effectifs permanents à Temps Complet arrêté comme ci-joint.

M. BERCKER : Oui merci Monsieur le MAIRE, tout d'abord je voudrais rectifier un chiffre concernant la filière médico-sociale où le total n'est pas de 10 mais de 8 postes prévus. Une petite erreur au niveau du document, et donc ensuite il vous est demandé de modifier ce tableau pour pallier à la mise en place du service informatique et à un agent de police municipale supplémentaire, voilà, en remplacement d'un départ.

M. le MAIRE : Vous n'avez pas de questions ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Supplémentaire ou en remplacement ?

M. le MAIRE : En remplacement, en remplacement, supplémentaire j'aimerais bien. Si on a de bonnes nouvelles en 2017 vous allez avoir, mais je sais ce que vous allez voter mais je vais vous présenter un supplémentaire. Si on a les moyens il y en aura un en plus, ça comptez sur moi, je vous le proposerai, je ne suis pas seul à voter. Parce que le problème des policiers municipaux c'est que si vous retirez leurs obligations réglementaires entre les formations, les formations continues, les récupérations, les temps de pauses, les congés, les RTT, bref vous en avez toujours deux qui sont sur le carreau, donc c'est-à-dire qu'on en a quatre qui sont opérationnels et bien souvent on a besoin d'un cinquième pour qu'il reste au poste, voilà. Parce qu'ils sont obligés, une équipe c'est deux minimum.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **15-Formation des élus**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit un renforcement du droit à la formation des élus.

Dans ce cadre, il convient que le Conseil Municipal délibère tous les ans sur l'exercice du droit à la formation de ses membres, et que cette information soit annexée au Compte Administratif.

Il est rappelé que les crédits ouverts au budget primitif 2016 au titre de la formation s'élevaient à 3300 €.

<b>Formations suivies en 2016</b>				
<b>Organisme de formation</b>	<b>Nature de la formation</b>	<b>Durée de la formation</b>	<b>Elus concernés</b>	<b>Coût de la formation</b>
GRETA Poitou Charente	Gestion des Cimetières	1 jour	Joseph Sansone	350 €

M. le MAIRE, Rapporteur : Je vous informe que Monsieur Joseph SANSONE, qui n'est pas là, a suivi une formation sur la gestion des cimetières. Il en avait besoin. Non c'est parce qu'il y a des nouveaux textes qui sont sortis et ça devient complexe, c'est de la folie.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **16-Dénomination de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

L'achèvement proche des travaux de construction de cet équipement permet d'envisager une cérémonie d'inauguration le 17 Juin 2017. Il y a donc lieu aujourd'hui de dénommer ce bâtiment.

Courant 2016, deux commissions n°6 se sont réunies et une séance de créativité avec les associations s'est tenue en mars ; les acteurs locaux ont également été sollicités en septembre.

Prenant en compte toutes ces propositions, il vous est proposé de dénommer ce bâtiment « L'Étoile, scène de Mouvaux » afin d'ancrer cet équipement dans une image positive, de qualité, de talent et de notoriété.

Cette proposition a reçu l'avis favorable de la 6ème commission réunie en date du 2 mars 2017.

Il vous est donc demandé de bien vouloir approuver la dénomination :

« L'Étoile, scène de Mouvaux ».

Mme DUCRET : Merci Monsieur le MAIRE. Effectivement pour moi c'est un grand moment par rapport à cet espace culturel qui est en train de sortir de terre et dont l'inauguration est prévue au mois de Juin de cette année, comme vous le savez c'est un équipement qui va accueillir à la fois les associations culturelles avec de très belles salles de pratique artistique mais également une très belle salle de spectacle donc c'est un lieu multiculturel et également qui va accueillir les jeunes, l'espace jeunes. Donc bien sûr cet espace culturel aujourd'hui on l'appelle ECTJ et vous conviendrez bien que ce n'est pas du tout un nom accrocheur et vendeur et bien sûr il faut le dénommer. Donc pour trouver le nom de cet espace culturel, nous avons souhaité associer l'ensemble des acteurs de la ville c'est-à-dire à la fois les services, les élus, les membres de la commission n°6 que je salue ce soir et dont je remercie la participation active, l'ensemble des associations culturelles et de loisirs qui ont participé à une réunion de créativité comme on l'appelle pour ne pas l'appeler brainstorming, pour ne pas utiliser de mots anglais. Donc une très belle réunion de créativité qui avait lieu au mois de Mars l'année dernière, puis ensuite nous avons de nouveau sollicité les associations pour avoir leur avis sur des noms finaux. Le nom qui a été retenu parmi les 25 noms proposés, donc vous voyez il y a eu quand même un travail assez important, le nom qui a été retenu c'est le nom « l'Étoile, scène de Mouvaux » et ce nom moi je trouve qu'il est très intéressant à plusieurs titres, l'étoile parce que c'est un nom emblématique qui évoque un lieu de convivialité que beaucoup de gens ont connu à Mouvaux, certains ont connu ce fameux bar de l'étoile qui était un lieu de convivialité, beaucoup de gens connaissent ce lieu et me parlent encore de ce lieu, l'étoile aussi qui évoque le côté artistique donc les arts du spectacle, le théâtre, les arts d'une manière générale, l'artiste, donc c'est un très beau mot évocateur et également l'étoile qui évoque l'éclat, la lumière qui provient de la verrière et également de ses très belles vitres sans teint, des vitres réfléchissantes de l'espace culturel qui illuminent le cœur de ville. Donc voilà c'est pour ça que ce nom j'y suis très attaché et je suis très heureuse de vous présenter ce soir cette délibération pour nommer cet espace culturel.

M. le MAIRE : Mais tu n'as pas un visuel ?

Mme DUCRET : Si, je vous présente en avant-première donc le logo et je voudrais remercier et féliciter publiquement Bastien MAILLOUX qui a fait ce travail de logo, de logo type, qui nous a présenté plusieurs projets, donc c'est ce logo qui a été retenu. Pour vous l'expliquer rapidement, donc vous voyez la couleur rouge qui symbolise les arts du spectacle, il faut savoir que les fauteuils de la salle de spectacle seront rouges, rouge ce qu'on appelle rouge spectacle, un rouge vif, le drapé autour qui entoure le nom rappelle à la fois le croquis de l'artiste donc plutôt les arts figuratifs,

les arts visuels et puis le drapé aussi du rideau, toujours évocateur de la scène de la salle de spectacle. Voilà, un très beau logo dont je suis vraiment très fière.

M. le MAIRE : Et réalisé en interne.

Mme DUCRET : C'est ce que j'ai dit, par Bastien Mailloux, entièrement en interne.

M. le MAIRE : Qui a été réalisé en interne par le service communication et ils ont du matériel Monsieur HALLE pour réaliser des beaux logos. Merci encore parce que on en a passé des soirées, on en a passé des soirées à discuter sur les différentes propositions, il y en a eu des réunions, avec les acteurs culturels, avec la commission, avec les conseillers de quartier, après avec le conseil d'administration. Il y a eu des propositions qui nous ont été faites au CA on a dit non peut être pas, on a décortiqué dans tous les sens et on est resté sur l'étoile et on y a travaillé, voilà on y a travaillé l'étoile ou les toiles après avoir ajouté la base ligne scène de Mouvaux et après quand Bastien a mis en œuvre l'étoile avec le logo qui est juste derrière moi, on a tous craqué et l'unanimité a été faite sur cela. Avez-vous des questions particulières ? Non parce que vous avez tous été acteurs de près ou de loin de ce choix, donc ce n'est pas une découverte pour vous, vu que c'est un travail qui date de près d'un an.

Mme DUCRET : D'un an maintenant tout à fait.

M. le MAIRE : Un an de concertation pour l'étoile, scène de Mouvaux.

Mme DUCRET : Un nom paraît toujours simple une fois qu'on le dévoile mais souvent derrière il y a un travail de recherche, il y a aussi eu un travail de recherche sur le nom des salles de spectacle de toute la métropole Lilloise et même de la région pour ne pas avoir le même nom de scène, c'est aussi un travail.

M. le MAIRE : Là avec l'étoile on est les seuls, sur le secteur.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

### **17-Tarifs programmation artistique au sein de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 2 mars 2017, il vous est proposé d'adopter les tarifs suivants applicables à la programmation artistique au sein de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse.

#### Abonnements

6 Mouvaux en concert = 62€ dont 2€ gestion billetterie

6 Mouvaux en concert + Jazz en Nord = 70€ dont 2€ gestion de billetterie

#### Places sans abonnement :

	Tarif plein	Tarif réduit
Concerts	16*	9*
Belles sorties	Gratuit pour les - de 12 ans, 2€ 12-26 , 5€ + 26 ans	
Théâtre	10*	6*
*Dont 0,99€ de frais de gestion de billetterie (sauf pour les billets gratuits)		

#### Tarifs réduits et gratuité :

Le tarif réduit concerne les mineurs, les membres de l'école de musique âgés de + de 26 ans, les étudiants, les jeunes titulaires de la carte espace jeune, les chômeurs (sur présentation d'un justificatif de - de 3 mois), les personnes handicapées titulaires d'une carte d'invalidité, les bénéficiaires du revenu de solidarité active, les groupes à partir de 8 personnes, les parents accompagnants des élèves de l'école de musique, les abonnés MEC.

Pour les concerts, La gratuité est accordée aux élèves de l'école de musique âgés de - de 26 ans, leurs parents accompagnant bénéficient du tarif réduit.

Pour le théâtre, La gratuité est accordée aux élèves des cours de théâtre âgés de - de 26 ans, leurs parents accompagnants bénéficient du tarif réduit.

Mme DUCRET : Alors les premiers tarifs de la saison culturelle c'est-à-dire que là on ne parle plus seulement de Mouvaux en concerts mais on parle des tarifs de la saison culturelle et si vous regardez attentivement vous verrez qu'il y a quelques nouveautés c'est-à-dire qu'apparaît une ligne théâtre dans cette programmation et apparaissent aussi des frais, ce qu'on appelle des frais de gestion billetterie, pourquoi, parce que nous allons passer à une billetterie dématérialisée donc un système qui permet en fait de réserver en ligne, à distance, à tout moment, la programmation culturelle que je ne peux pas encore vous présenter mais qui est en cours de réalisation. Pour chaque billet réservé il y aura un pourcentage, un frais fixe en fait qui sera reversé à cet outil de gestion de billetterie, qui permet de visualiser le remplissage de la jauge et aussi en termes de régie puisqu'on récupérera directement toutes les recettes issues de la vente de billets. Donc en nouveauté les tarifs de base en fait pour la saison musicale ne bougent pas c'est-à-dire qu'on reste toujours à 15 euros par exemple pour les tarifs de la saison musicale mais on rajoute 99 centimes donc 15,01 euros plus 99 centimes de frais de billetterie pour arriver à 16 euros, même tarif, même chose pour les billets à tarif réduit. Pour la saison de théâtre, donc là nous avons opté pour des tarifs moindres, en fait comme nous lançons une saison de théâtre nous avons souhaité être assez incitatifs et attractifs c'est pour cela que les tarifs de billets sont moins importants donc 10 euros et 6 euros pour les tarifs réduits. Ce que je voudrais dire également c'est que pour les tarifs réduits, la gratuité, donc ça ne change pas par rapport à ce que nous avons avant, c'est-à-dire que par exemple les enfants de l'école de musique qui ont moins de 26 ans le tarif est gratuit, par contre nous avons ouvert un tarif réduit pour les parents qui accompagnent ces enfants au concert par exemple, puisque que nous nous sommes rendus compte que souvent c'était un frein, ils venaient déposer leurs enfants et repartaient et venaient les rechercher à l'entracte. On s'est peut-être qu'il y avait une frustration en disant voilà, en faisant un billet tarif réduit c'était plus incitatif pour eux à venir assister aux concerts. Et enfin pour la partie théâtre, nous avons aussi sur le même principe d'inciter les enfants à venir assister à des spectacles, les enfants qui font partie de cours de théâtre, d'ateliers de théâtre sur la ville, auront la gratuité pour venir assister au spectacle de théâtre et tarif réduit pour leurs accompagnants, pour leurs parents.

M. le MAIRE : Des questions ?

Mme DUCRET : Et dernier point, pardon Monsieur le Maire, vous noterez qu'il n'y a pas de tarif différencié selon que vous soyez Mouvallois ou non Mouvallois, c'est très important puisque c'était une condition du versement de la subvention de 540 000 euros dont nous avons bénéficié.

M. le MAIRE : C'est la même chose pour le Département, on ne peut pas différencier sur le territoire, donc le territoire de la Métropole, donc tous les métropolitains peuvent avoir accès à cet équipement au même tarif que les Mouvallois parce que la Métropole a participé à son financement ce qui est tout à fait logique.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## 18-Conventions de mise à disposition des salles de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 2 mars 2017, et afin d'assurer le bon déroulement des activités au sein de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse, il vous est proposé de bien vouloir adopter les conventions de mise à disposition ci-jointes, relatives d'une part aux salles de pratiques, et d'autre part aux salles de spectacle.

Mme DUCRET : Sur le même principe que les conventions de mise à disposition des salles pour les associations sportives, là il vous est proposé de dupliquer cette disposition pour les associations culturelles et de loisirs qui vont occuper l'espace culturelle. A ceci, il faut distinguer les salles de spectacle, ce qu'on appelle le théâtre de poche, c'est cette salle qui peut accueillir 150 spectateurs parce que ce sont des salles qui devront avoir la présence d'un régisseur obligatoire et donc vont avoir un forfait technique qui sera obligatoire pour les associations qui organiseront des spectacles dans ces deux salles. Sinon le principe est le même que pour les associations sportives.

M. le MAIRE : Oui il y a aura du matériel technique que ce soit son, micro, enceinte, lumière, etc ... il y aura que les techniciens assermentés qui pourront avoir accès à ce matériel technique, donc une association qui veut utiliser l'espace avec le matériel, elle devra faire appel au technicien.

Mme DUCRET : Tout à fait.

M. le MAIRE : Pour maintenir le matériel en bon état. Nous avons une certaine expérience dans le domaine.

Mme DUCRET : C'est clair.

M. le MAIRE : Je précise quand même que ça a été un travail aussi de longue haleine, de co-partenariat avec toutes les associations culturelles qui ont eu, et il y en a certaines qui ont demandé des modifications substantielles, qui ont travaillé, qui ont harmonisé, toujours dans la concertation la plus large possible.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## 19-Règlements d'utilisation des salles de l'Espace Culturel Théâtre Jeunesse

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Après avis favorable de la commission « Culture-Animation » en date du 2 mars 2017, et afin d'assurer le bon déroulement des activités au sein de l'Espace culturel Théâtre et Jeunesse, il vous est proposé d'adopter les règlements d'utilisation ci-joints :

- Règlement d'utilisation de la salle de spectacle
- Règlement d'utilisation du Théâtre de poche
- Règlement d'utilisation de la salle d'arts visuels
- Règlement d'utilisation de la salle d'arts plastiques
- Règlement d'utilisation de la salle de répétition de musiques actuelles.

Mme DUCRET : Le point 19 effectivement c'est le point sur lesquels nous avons beaucoup travaillé avec les associations, il s'agit des règlements d'utilisation des salles de l'espace culturel et surtout le règlement de l'utilisation de la salle de spectacle et la salle du théâtre de poche. Ces deux salles en fait ont une jauge, alors minimum ou maximum, donc maximum pour le théâtre de poche 155 personnes assises et pour la salle de spectacle il a été convenu et travaillé avec les associations que en deçà de 150 spectateurs estimés dans cette salle nous ne prions pas la salle de spectacle parce que nous ne souhaitons pas galvauder ce bel espace, ce bel espace de spectacle et assurer, parce que derrière vous comprenez bien qu'il y a des frais liés à l'installation de la salle, l'utilisation de la scène, de la régie, etc ... donc il faut qu'il y ait un minimum de téléspectateurs. Sinon ce règlement a été travaillé, a fait l'objet d'une concertation avec toutes les associations culturelles et de loisirs qui nous ont fait un retour sur leur souhaits et éclaircissement sur l'utilisation de l'espace. Même principe, un forfait technique pour les associations qui utilisent la salle de spectacle, parce que la présence du régisseur est indispensable parce qu'il y a du matériel de haute technologie et que nous souhaitons qu'il puisse être maintenu en bon état de marche, le plus longtemps possible.

M. le MAIRE : Voilà, c'est de la bonne raison, s'il y a une association qui veut faire un spectacle dans la grande salle et qui estime qu'elle aura moins de 150 personnes, qu'elle aille dans le théâtre de poche qui fait 150 places. Voilà c'est de la bonne logique, on ne va pas faire chauffer une salle de 500 places pour 150 personnes, voilà la logique. Voilà merci là aussi parce que là aussi tu en as passé des heures hein pour ça. Tu vas t'ennuyer bientôt.

Mme DUCRET : Non je ne crois pas.

M. le MAIRE : Si ces règlements n'ont pas d'observations particulières de votre part, je propose donc de mettre au vote, ceux qui sont pour ? Ah Monsieur HALLE, il a eu un dernier remord.

M. HALLE : Non, j'ai un petit souci de compréhension dans les textes des conventions.

M. le MAIRE : Conventions ou règlements ?

M. HALLE : Les conventions qui sont jointes aux dossiers.

Mme DUCRET : Alors, dites-moi.

M. HALLE : Donc il y a le préambule dans le deuxième paragraphe, « alors pour mettre en œuvre leurs missions à l'aide notamment des moyens qui leur sont consentis ci-après par la commune, l'association jouit d'une indépendance totale ... «est-ce que c'est leurs missions ou est-ce que c'est ses missions ? De qui on parle là ? De l'association ou des associations qui loueraient le bâtiment ?

M. le MAIRE : Les missions des associations.

Mme DUCRET : La mission de l'association, c'est-à-dire que sa vocation, sa raison d'être, ce pourquoi elle existe en fait.

M. HALLE : Pour mettre en œuvre leurs missions ...

Mme DUCRET : Leurs missions oui.

M. le MAIRE : Leurs missions à eux.

Mme DUCRET : A elles, à elles.

M. HALLE : Qui leurs sont consenties, l'association jouit d'une indépendance totale de décision de conduite, de leurs tâches ...

M. le MAIRE : Je veux bien qu'on revienne, on peut revenir aussi au point n°1, on l'a déjà votée ça.

M. HALLE : Pardon ?

M. le MAIRE : On l'a déjà votée ça.

Mme DUCRET : On l'a votée ça.

Mme DUCRET : On l'a déjà votée ça.

M. le MAIRE : On l'a déjà votée celle-là. On est à la suivante, le 19.

M. HALLE : Ouais ouais mais ce qui m'embête c'est si il y avait une erreur dans le texte quoi c'est embêtant de voter un texte et de le remodifier derrière quoi.

Mme DUCRET : Je ne vois pas où il y a une erreur mais ...

M. HALLE : Non ça me choquait un petit peu, je ne comprends pas bien de qui on parle à ce moment-là. Quand on le met au pluriel.

Mme DUCRET : Ah oui d'accord, c'est l'association de sa tâche, d'accord oui oui.

M. HALLE : Si c'est l'association c'est ses missions.

Mme DUCRET : Oui de ses missions oui d'accord.

M. le MAIRE : Oui tout à fait, il y a un petit ...



M. HALLE : Donc c'est ses missions à l'aide notamment de moyens qui lui sont consentis ...

Mme DUCRET : Oui tout à fait.

M. HALLE : Et après, de décision de conduite de ses tâches.

Mme DUCRET : Qui lui sont consenties.

M. HALLE : De ses tâches, de gestion d'administration. Et ça c'est la même chose pour la suivante.

Mme DUCRET : Problème de syntaxe.

M. HALLE : Oui oui mais uniquement c'est parce qu'après quand c'est parti, c'est parti quoi.

Mme DUCRET : Oui oui.

M. HALLE : Excusez-moi mais.

M. le MAIRE : Je vous propose de revenir sur la 18 et de revoter la 18.

Mme DUCRET : Avec les petits changements.

M. le MAIRE : En ayant, sur propositions de Monsieur HALLE donc, les modifications de remplacer « leurs » par « ses ». OK, on revote, ceux qui sont pour la 18 par ces modifications substantielles, à l'unanimité merci et on revote donc la 19 donc.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## **20-Tarifs Ecole de musique**

Mme Sandrine DUCRET, Adjointe, Rapporteur ;

Par délibération en date du 8 juin 2016, le Conseil Municipal a adopté les droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	<b>A compter de l'année scolaire 2016/2017</b>		
<b>MOUVALLOIS</b>	1 <sup>ère</sup> inscription	2 <sup>ème</sup> inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	32 €uros	16 €uros	43 €uros
Instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Solfège ou Chant choral	90 €uros		110 €uros
Instrument	170 €uros		230 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	170 €uros		230 €uros

Il était demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Après avis favorable de la commission n° 6 du 2 mars 2017, il vous est proposé d'adopter la revalorisation des droits d'inscription à l'Ecole de musique tels qu'il suit :

Tarifs droits d'inscription	<b>A compter de l'année scolaire 2017/2018</b>		
<b>MOUVALLOIS</b>	1 <sup>ère</sup> inscription	2 <sup>ème</sup> inscription et suite	Tarif adulte (≥ 18 ans)
Solfège ou Chant choral	32 €uros	16 €uros	43 €uros
Instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	53 €uros	32 €uros	80 €uros
<b>NON MOUVALLOIS</b>	Tarif unique enfant		Tarif unique adulte ( ≥ 18 ans )
Solfège ou Chant choral	93 €uros		110 €uros
Instrument	175 €uros		235 €uros
2 <sup>ème</sup> instrument	175 €uros		235 €uros

Il est demandé, en sus des droits d'inscription, une contribution forfaitaire de 9€ par inscription pour les frais de reproduction des partitions (obligation de la SACEM).

Mme DUCRET : Donc il vous est proposé de voter les tarifs de l'école de musique sachant que la seule augmentation que nous avons consentie est pour les non-Mouvallais. Il faut savoir que l'école de musique accueille 330 élèves environ, voilà c'est une école qui a énormément de succès en dehors de la ville et que nos tarifs restent extrêmement attractifs même pour les non Mouvallais. Il faut savoir que pour certaines communes il est plus intéressant pour eux de venir à Mouvoux en termes de tarifs que de s'inscrire dans leur propre commune. Donc, vous voyez que nous avons déjà une très bonne réputation en dehors de la commune mais en plus nous avons une attractivité en termes de droits d'inscription. Donc ce qui vous est proposé donc c'est le tableau sur la partie des non Mouvallais, de revaloriser les tarifs pour le solfège enfants, pour toute la partie instrumentale enfants et pour ce qui est aussi instrumental pour les adultes.

M. le MAIRE : De questions, des interrogations ? Ceux qui sont pour voter cette délibération lèvent la main.

Mme DUCRET : Est-ce que je peux juste, Monsieur le Maire ?

M. le MAIRE : : La 21.

Mme DUCRET : Non je ne veux pas, j'en profite pour, avec tous ces lots de délibérations, je voudrais remercier, je vois que Christophe est à côté de nous donc, Christophe et ses drôles de dames, où Charlie et ses drôles de dames, c'est-à-dire Sylvie, Méline et Léa, qui ont toutes les trois travaillé sur tous ces dossiers que nous avons présentés, ça fait un an que nous travaillons essentiellement sur l'espace culturel, tout ce qui est tarifs, tout ce qui est dénomination, tout ce qui est conventions, le dossier de subvention, c'est un très gros travail qui a été mené depuis maintenant une année donc je voulais remercier Christophe et ses drôles de dames.

M. le MAIRE : Non mais moi je remercie une des drôles de dames qui est avec nous, parce que si l'école de musique est victime de son succès ce n'est pas le fruit du hasard, c'est parce que il y a une bonne directrice et des bons enseignants, surtout que si les petits élèves des villes voisines viennent taper à cette porte, ça veut dire qu'il se dit que c'est pas trop mauvais là-bas, donc bravo Madame la Directrice, vous passerez les félicitations à vos collaborateurs et à vos enseignants, bon ne faites pas trop fort quoi, il n'est pas question d'agrandir l'école de musique, je le dis de suite on est à saturation et n'envisagez pas de prendre mon bureau comme salle de répétitions. J'en ai encore besoin un peu de temps à autre.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## **21-Vente d'un terrain sis Carrière des Prés**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération en date du 15 octobre 2014, le conseil municipal a autorisé le lancement d'une consultation d'opérateurs en vue de la cession du terrain municipal de la Carrière des Prés, cadastré AI 995 et 1083 pour une surface totale de 8177 m<sup>2</sup>. Cette démarche fait suite à la désaffectation et au déclassement de cet ancien terrain de football, actés par les délibérations du Conseil Municipal du 09 octobre 2006 et du 15 octobre 2014.

L'appel à projet a été lancé le 10 novembre 2016 pour se clôturer le 10 janvier 2017. Dans ce cadre, 15 dossiers ont été soumis à l'examen et à l'analyse de la commission technique puis du jury qui a suivi.

Le groupe de promotion immobilière « BECITY » est le lauréat de cet appel à projet. Celui-ci propose de développer un programme de logements d'environ 7631 m<sup>2</sup> de surfaces de plancher, dont 30% sera affectée au logement locatif aidé.

L'offre du groupe « BECITY » répondait le plus précisément aux attentes fixées par le cahier des charges municipal en matière d'intégration urbaine et architecturale. Elle s'est avérée, en outre, être particulièrement exemplaire sur le volet développement durable et paysager.

Pour ce faire, la vente doit se conclure pour un montant de 4 500 000 euros HT, soit un prix supérieur à l'estimation des Domaines. Celle-ci sera définitive une fois le permis de construire délivré et purgé de tout recours.

En conséquence, il vous est proposé :

- De bien vouloir autoriser la cession des parcelles AI 995 et 1083 pour une surface totale de 8177 m<sup>2</sup> au prix de 4 500 000 euros HT.
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches préalables à la vente et à signer les actes à intervenir.

M. le MAIRE : Vous avez participé au vote le 15 Octobre 2014, qui fixait nos attentes en vue de la cession de ce terrain. Je rappelle ce terrain de la Carrière des Prés était l'ancien terrain d'entraînement de notre équipe de football, qui pour des raisons liées à la non homologation de son terrain du cœur de ville, friche industrielle laissée à l'abandon, mon prédécesseur a engagé la construction d'un complexe sportif, d'un ensemble pour le football de deux terrains : un terrain herbé et un terrain synthétique. Une fois le déménagement effectué en 2007, c'est depuis 2007, donc le terrain de la Carrière des Prés, est en friche. Nous avons laissé le temps au temps, il est vrai que l'on aurait pu le vendre avant mais il y a eu une crise immobilière comme je l'ai précisé tout à l'heure. Lors de ma réélection en 2014, j'ai précisé dans le cadre de la campagne électorale à qui voulait bien l'entendre, que sur ce terrain il y aurait une opération immobilière, quitte à perdre des voix mais voilà. Donc suite à la délibération de 2014, nous avons encore attendu, près de deux ans avant de lancer l'appel à projets, je pense que c'était la bonne période vu la reprise de l'immobilier. Donc il y a eu un jury qui s'est réuni dans le cadre de l'appel à projets, avec publication légale je précise, dans le journal du bâtiment et des architectes, des promoteurs. Il y a eu après derrière cet appel à projets deux mois pour dépôt de dossier et de projet. Il y a eu un jury qui s'est réuni au mois de janvier composé des adjoints concernés par le dossier, cadre de vie, développement durable, la conseillère de quartier, celui aux travaux ainsi que la MEL, la Métropole Européenne de Lille, l'avis aussi positif de l'architecte des bâtiments de France. Donc il y a eu 15 projets déposés, sur ces 15 projets, celui qui a été retenu n'est pas par défaut vu qu'il a eu l'unanimité des membres du jury moins une non-participation au vote, le Président du jury qui était ma modeste personne n'a pas souhaité participer au vote. Donc le groupe de promotion immobilière BeCity est donc le lauréat de ce projet, lauréat non seulement d'un projet unique que nous serons appelés à vous présenter mes chers collègues, membres du conseil d'administration, quand il sera finalisé parce que sur ce projet il y a des modifications à apporter, d'un commun accord, et pour l'instant nous n'avons pas travaillé autour de la table parce que nous attendons cette délibération pour signer le compromis. Donc le prix : 4,5 millions HT, je précise que l'évaluation domaniale était de 1,2 million d'euros et que nous avons envisagé avec Benjamin, vu la reprise immobilière, on s'était dit je pense que ça ne vaut pas 1,2 mais au moins le double 2,5 et on a 4,5 pour un projet, vous allez voir, quelque peu exemplaire. Exemplaire, je vais donner 3, 4 lignes quand même d'exemplarité, la totalité, je dis bien la totalité des véhicules sont en sous-terrain. C'est-à-dire qu'il n'y a aucun véhicule en aérien, tout se passe en sous-sol avec donc 179 places de stationnement en sous-sol, donc c'est avec bien sûr prises électriques etc etc ... un projet intégrant la dernière norme en matière d'énergie, c'est-à-dire c'est presque passive house c'est-à-dire que les futurs propriétaires ou locataires des immeubles vont dépenser zéro en énergie que ce soit en énergie chauffage ou électricité parce qu'ils ont prévu panneaux solaires, pompes à chaleur thermodynamique, récupération des eaux usées, récupération des eaux de pluie, j'en passe et des meilleures. Donc un dossier en matière environnementale très sensible aux yeux de Bernard, qui est dans l'exemplarité. Ce n'est pas le fruit du hasard, ils avaient un bureau technique qui est l'un des meilleurs bureaux techniques aujourd'hui en Europe en matière de normes environnementales et développement durable. Il y a quelques petites modifications aussi, l'architecte des bâtiments de France qui a donné un avis favorable, a souhaité aussi mettre son petit point sur des couleurs, sur des interprétations parce que nous sommes en zone de bâtiment historique : la petite chapelle des malades, donc dans les mois qui arrivent nous allons faire un travail de co-production également avec cette équipe, associer bien entendu les adjoints qui sont concernés par ça mais aussi mes services, les services urbanisme pour voir, et j'ai oublié de dire aussi, qu'ils respectent bien sûr le cahier des charges, que sur le pourtour ils sont en R+2 plus attique et au centre en R+3 plus attique et sur la totalité il y a

ascenseur. Je tiens à préciser que sur R+2 plus attique vous n'êtes pas obligé de mettre un ascenseur, il y a ascenseur partout. Donc c'est-à-dire du sous-sol vous garez votre véhicule, vous prenez l'ascenseur et vous montez chez vous. Voilà, j'ai peut-être oublié plein de choses, oui nous avons rencontré avec Bernard DEKETELAERE les syndicats de copropriétés du parc du Hautmont qui nous avaient fixé certaines orientations attendues de leur part, donc c'était d'une part en matière de stationnement, le projet remplit plus que ses obligations parce que la totalité du stationnement est en sous-terrain et il crée des places de stationnement en aérien pour du public, pas pour eux, parce que les visiteurs qui viennent là descendent en sous-terrain par quelque chose d'assez ingénieux, je n'en dis pas plus. Sur les normes environnementales vous avez posé une question d'intégration urbaine et de normes environnementales, nous répondons aussi à 100 % de leurs attentes et ils voulaient également moins de 120 logements et il y en a 95 et les logements sont d'une certaine surface c'est-à-dire que le promoteur vise plus le propriétaire occupant que le propriétaire investisseur. Donc ce ne sont pas des petits logements, c'est des logements qui sont confortables. Bien sûr tous les logements ont des systèmes d'occultation, que ce soient volets roulants ou volets qui coulissent avec bien entendu une super exposition sur les fenêtres avec des grandes baies vitrées. C'est un dossier qui vous sera présenté en temps et en heure par ceux qui l'ont conçu, d'une exemplarité sur ces domaines-là, c'est pour ça qu'il a obtenu aussi l'unanimité et qui plus est bingo pour nous 4,5 millions. Je tiens quand même à dire que l'ensemble des autres répondaient plus près des 2,5 millions que des 4,5 millions, 2 millions de plus je trouve que c'est quand même bon à prendre. D'ailleurs tous les membres du jury se sont posés les mêmes questions en disant c'est bingo pour la ville ça va nous laisser un peu d'oxygène pour nous désendetter, mon cher Benjamin, pour nous désendetter et participer bien sûr à l'amélioration de notre patrimoine. Donc je précise, vous pouvez poser toutes les questions que vous souhaitez, je précise aux membres du conseil municipal, que le projet sera présenté quand il y aura la première finalisation, pas la finalisation complète, la première finalisation. Et une fois qu'on aura présenté la finalisation complète, il sera présenté aux membres du conseil et à l'ensemble de la population. Vous avez des questions particulières, Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : C'est vrai j'aurais préféré avoir le projet avant de voter ceci. Mais bon le projet en lui-même ne me dérange pas, au contraire vous savez je suis pour la densification.

M. le MAIRE : J'ai oublié Monsieur COMPERE, 30 % de logements sociaux.

M. COMPERE : Justement c'est pour ça, ce n'est pas assez pour moi.

M. le MAIRE : J'y ai pensé.

M. COMPERE : Donc il n'y pas que ça, c'est vrai que c'est dans une zone dense qui n'est pas loin du Triez, donc c'est une implantation très bien pour justement ceci mais par contre je voterai contre uniquement pour un mot c'est-à-dire les 30 %, je trouve que c'est nettement insuffisant, la ville bien évidemment ne rattrapera jamais ...

M. le MAIRE : Attendez ...

M. COMPERE : Je sais ce que vous allez me répondre mais sinon ils ne vont pas acheter, donc voilà.

M. le MAIRE : Non Monsieur COMPERE, je vais me permettre de vous apporter quelque chose de rationnel, exceptionnel. 30 % de logements sociaux dont 20 % de PLAI. Il n'y a pas de différence entre la construction de l'accession et le locatif social. Ce sera le même bâtiment avec les mêmes mesures, d'accord. C'est-à-dire que ce sera le même coût de construction. Je peux vous dire que les 30, il y aura 30 logements, ceux qui seront dans les 30 ils ne vont plus jamais bouger. Ce sera exactement les mêmes qualités de matériaux, les mêmes dispositions sont prises en accession et en location, c'est le projet qui a été présenté, il n'y a pas de différence.

M. COMPERE : Oui mais moi c'est les 30 %, c'est uniquement ça, il faudrait qu'on aille au moins à plus de 50.

M. le MAIRE : Monsieur COMPERE, sur le logement social je pense que je ne suis pas trop mauvais aussi.

M. COMPERE : On part de loin dans cette commune, on part de très loin.

M. le MAIRE : Non, vous savez que les bailleurs sociaux se déterminent des coûts de construction au mètre carré, aujourd'hui sur la Métropole Européenne de Lille c'est autour de 1200 euros hors taxes le coût de construction par mètre carré. Vous savez à combien ils vont être là ? Au pif, 2000. Si vous me trouvez un bailleur social qui va mettre 800 euros de plus par mètre carré sans compensation, vous me le trouvez tout de suite. Dans le cœur de ville, le bailleur social il est monté à 1700 euros hors taxes, on a dû l'enchaîner et dire vous ne sortirez pas de la mairie tant que vous n'avez pas dit oui, voilà. Alors ça ne va pas se battre au portillon les bailleurs et on va faire des efforts particuliers nous ville, on va faire des efforts particuliers, c'est-à-dire que on va aider le bailleur à acheter parce que le bailleur il va devoir acheter, on l'aidera peut-être mais il va devoir acheter le prix du mètre carré. Alors c'est pour ça, ce n'est pas une mince affaire, faire du logement social à Mouvaux c'est pas une mince affaire parce qu'on a le prix du foncier et si on rajoute la qualité architecturale, urbaine, environnementale, ce dossier là pour moi, à l'heure actuelle, ça sera le plus beau dossier de logement social de toute la métropole que je connais, même de la région des Hauts de France, pour le moment, il y en aura bien un qui va dépasser à un moment donné, ce sera le plus beau, je vous dis il n'y a pas de différence, pas de différence. Mais vous votez ce que vous souhaitez.

M. COMPERE : Oui bien sûr.

M. le MAIRE : Non mais c'est pour bien ouvrir vos yeux.

M. COMPERE : Ils sont bien ouverts.

M. le MAIRE : 30% de logements aidés dont 20 % de PLAI à cet endroit, il faudra savoir gérer derrière parce que, je vous dis encore une fois le taux de rotation il n'y a personne qui va bouger. On va leur donner les clés, ils ne vont plus jamais bouger. Ils vont être tellement bien, vous imaginez le rêve près du parc du Hautmont. Le PLAI quand je dis un PLAI, c'est-à-dire que la personne en PLAI elle va payer 50, 60 euros de loyer, à l'entrée du parc du Hautmont, pour un T2, un T3. Si vous trouvez mieux, il faut me le dire, je ne vois pas. Monsieur HALLE, ah oui c'est pas très loin de chez vous.

M. HALLE : Les élus du groupe Mouvaux avec Vous avaient voté en date du 15 Octobre 2014 contre la consultation d'opérateurs pour l'occupation de ce terrain. Les motifs étaient que d'une part ce projet n'avait pas fait l'objet de débats et discussions en commission au préalable à la demande d'autoriser la consultation. Et d'autre part nous suggérons qu'il pourrait y être aménagé du logement intergénérationnel car beaucoup de personnes vieillissantes et en perte d'autonomie, dans de trop grandes maisons, pourraient s'y trouver mieux avec des familles, une crèche, des espaces communs. Aujourd'hui vous nous demandez d'autoriser la vente à un promoteur suite à l'appel à projets, pour un projet retenu. Les données n'ont pas changé, les remarques restent les mêmes, pas de débats, pas de discussions, un choix fait par une commission technique puis un jury mais au fait, de qui est composée cette commission technique ? Je dois ici rappeler qu'en Avril 2014, vous m'avez proposé Monsieur le Maire, de participer à cette commission technique dans le cœur de ville ce que j'ai bien évidemment accepté. Le 19 Juin ne voyant rien venir je me suis rapproché de vous pour connaître la fréquence des réunions techniques, vous m'avez alors invité et convié à une réunion le 8 Juillet, réunion à laquelle je ne pouvais participer pour cause de vacances. Depuis plus rien, nous étions en 2014, depuis plus rien. N'ayant pas été consulté, sollicite, notre vote sera donc identique à celui de 2014.

M. le MAIRE : C'est bien, c'est logique Monsieur HALLE mais bon encore une fois Monsieur HALLE, soyons sérieux, vous n'êtes pas au courant de l'évolution de la société, nous avons une résidence autonomie qui s'appelle le logement foyer Le Vallon Vert, les résidences autonomie en France sont en perte de vitesse parce qu'on prône le maintien à domicile. Le logement foyer résidence autonomie Le Vallon Vert, tout le monde est unanime en disant que c'est l'une des plus belles résidences autonomie de tout le Nord de la France, magnifique entretien, un personnel avec une grande attention, des espaces partagés sublimes dans un écrin de verdure verdoyant à l'entrée du parc du Hautmont et je le dis volontiers à chaque fois que j'y vais c'est le Club Med. Et personne ne dément au niveau des résidents, personne, et quand vous y allez ils ont tous la banane, ils sont tous heureux. Et on a investi depuis des années et des années pour l'optimiser, sans arrêt, rajouter des ascenseurs, faire des nouveaux parkings, améliorer les espaces de vie. Et là on va même mettre maintenant un portail ... parce que voilà, c'est la sécurité. Avec tout ça les listes d'attente fondent comme neige au soleil, oui parce que les personnes restent chez elles et quand elles veulent aller parce que elles veulent trouver un moyen de garde ou un établissement c'est parce qu'elles ont un problème d'autonomie, soit c'est le cerveau qui commence à fatiguer ou soit c'est le reste et elles ne peuvent plus aller au logement foyer parce que le logement foyer il est réservé aux personnes qui ne sont pas dépendantes. Alors ce qui reste c'est l'EPHAD, alors oui on aurait pu se poser la question de reconstruire la maison de retraite là mais la maison de retraite sera reconstruite rue Lorthois. Alors, n'ayez crainte le carbonisage ça avance, l'EPF est devenu propriétaire et puis je suis occupé de bien faire. La reconstruction de la maison de retraite se fera rue Lorthois, une maison de retraite du 21<sup>ème</sup> siècle passive house. Je n'aurai pas l'autorisation de reconstruire une autre maison de retraite à la Carrière des Prés et je ne vais pas m'amuser à construire des maisons de retraite partout dans ma ville, je veux la rajeunir cette ville. Donc c'est beau sur le papier, c'est bien de le dire, un système intergénérationnel, résidence etc

... mais c'est infaisable, c'est infaisable. Economiquement ça ne tient pas la route, ça ne tient pas la route, excusez-moi ça ne tient pas la route par rapport aux équipements que nous avons aujourd'hui, voilà, entre le logement foyer et la vision qu'on veut de notre EPHAD. Alors oui la logique veut, parce que vous n'avez pas voté en 2014 cette délibération, donc c'est pour ça que je n'ai pas fait appel à vous parce que ceux qui ne votent pas la délibération je ne vais pas leur demander qu'ils fassent partie du jury. Si vous aviez voté je vous aurais proposé de faire partie du jury, vous n'avez pas voté voilà chacun prend ses responsabilités, vous n'avez pas voté. Sur le cœur de ville Monsieur HALLE, les réunions sont de plus en plus espacées pour la simple et bonne raison qu'il n'y a pas grand-chose qui bouge. L'îlot espace culturel théâtre jeunesse est du ressort de la ville et non de l'aménageur. Le lot numéro 5 qui se construit est du ressort du promoteur et pas de l'aménageur, donc il est vrai qu'on a une réunion, qui est bientôt, on vous communiquera la date, il y a une réunion je ne sais pas c'est quand, Bernard tu t'en occuperas ? Bernard vous communiquera la date et bien entendu vous serez invité mais l'ordre du jour est de plus en plus restreint parce que ça se termine. Les principaux points à l'ordre du jour c'est hors ZAC, c'est l'aménagement du carrefour, mais là on est sur les points de détail mais il faudra d'ailleurs qu'on mette ça à l'ordre du jour de cette réunion-là, l'aménagement du carrefour même si ce n'est pas dans le périmètre de la ZAC, bref, vous aurez donc la suite et vous êtes le bienvenu au cœur de ville, on est des gens respectueux et gentils, vous avez eu un café, on a discuté, voilà.  
Par 28 voix pour et 3 voix contre (M. COMPERE, M. HALLE et Mme COLLOT), le Conseil Municipal adopte.

## **22-Réseau d'éclairage public rue Guy Môquet – rue Faidherbe – Carrefour Jean Jaurès/EpINETTE – Renouvellement de la demande de subvention DETR**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibérations en date du 3 février et du 23 mars 2016, vous avez approuvé une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux, pour la réalisation des travaux prévus sur le réseau d'éclairage public des rues Guy Moquet et Faidherbe, dans la rue de l'ÉpINETTE jusqu'à l'Impasse Degroote ainsi que dans la rue Jean Jaurès jusqu'au niveau du n° 124. Ces travaux visent à assurer la transition écologique de nos équipements publics, tout en renforçant la sécurité piétonne et routière.

Cette demande portait sur un montant de travaux estimés à la somme de 636.000 euros HT, le soutien financier de l'État étant sollicité à hauteur de 40%.

Cette demande n'ayant pas été retenue au titre de la programmation de la DETR 2016, il convient de la renouveler au titre de la programmation 2017.

Il vous est proposé :

- de solliciter une subvention DETR sur le montant de 636.000 euros HT, au taux de 40%, étant précisé que le financement de cette opération d'envergure sera assurée sur l'exercice budgétaire 2017.

M. le MAIRE, Rapporteur : Ça, vous l'aviez déjà voté. Donc on nous demande de reprendre une délibération, parce que nous allons repositionner donc ce gros chantier sur la dotation d'équipements des territoires ruraux. Voilà, vous avez l'explication, vous avez déjà voté, donc solliciter la DETR sur un montant de 635 000 euros taux de 40 %, le taux est de 40 % maximum, ils donnent bien souvent en dessous.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## **23-Mur d'escalade Espace Jean Richmond - Demande de subvention MEL**

M. Eddie BERCKER, Adjoint, Rapporteur ;

Porteur de valeurs éducatives qui contribuent au bien vivre-ensemble, le sport occupe une place centrale dans le projet de la Ville de Mouvaux.

De fait, la Ville de Mouvaux a fait le choix d'investir dans des infrastructures de qualité garantissant l'accès à une offre variée et à une pratique dans des conditions optimales à tous les licenciés des clubs sportifs mouvallois.

Symbole de cette volonté, elle a décidé d'enrichir un parc sportif déjà très fourni (Complexe Coubertin, Espace Nathalie Tauziat, Stade Patrick BALAY, salle Lucien Valet, salle Charles De Gaulle, aires de sport en libre accès...) en inaugurant un nouvel espace dédié au sport au sein de son ambitieux projet d'aménagement de cœur de Ville.

Baptisé « Espace Jean Richmond » lors du Conseil Municipal du 12 décembre 2012, inauguré le samedi 9 mars 2013, ce lieu est devenu un équipement reconnu à l'échelle non seulement de notre territoire métropolitain, mais aussi à l'échelle nationale et internationale. Il remplit aujourd'hui de nombreuses missions, en accueillant tous les sportifs et en facilitant le lien social, notamment avec une ouverture vers les scolaires, grâce à :

- 1 plateau d'évolution multisports de 1146 m2 homologué pour accueillir des compétitions de niveau national ou international
- 2 plateaux d'évolution : 1 de danse (300 m2) et 1 de gymnastique et expression corporelle (363 m2)

*Le tout sur une SHON totale de plus de 4000 m2, intégrée dans un terrain de 3600 m2 dont 1000 m2 de jardin*

- 1 tribune de 499 places assises
- Des vestiaires multiples, un local antidopage, une salle vidéo, un local « presse », des bureaux divers, un club-house,...

Afin de poursuivre le développement de l'offre aux mouvallois et aux scolaires dans le domaine du sport, il a été étudié l'installation d'un mur d'escalade au sein de l'espace Jean Richmond, sur le mur où se situe le tableau d'affichage.

Estimée à 50.479,55 € HT (60.575,46 € TTC), cette opération prendrait la forme de plusieurs rampes d'accès différentes, à la fois adaptées pour les jeunes débutants ou pour les plus affirmés.

Cette somme représente la totalité du projet : fabrication, installation, ensemble du matériel (baudriers, prises, cordes, armoires de rangement, tapis de réception...).

Pour cette opération, il vous est donc demandé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à solliciter l'obtention du fonds de concours au titre du plan de soutien aux équipements sportifs déployé par la Métropole Européenne de Lille, au taux de 20%.

M. BERCKE : Oui, merci Monsieur le Maire. Donc cet espace Jean Richmond qui a été inauguré en 2013, on voudrait encore l'améliorer malgré tout son attrait et il suffit de voir la presse d'aujourd'hui pour la page qui est consacrée justement à cet espace Jean Richmond pour voir tout l'attrait qu'il suscite au niveau des clubs sportifs, mais donc on a envie encore de l'aménager encore plus et d'y installer un mur d'escalade. Donc ce mur d'escalade serait installé au niveau du panneau d'affichage, avec trois catégories de disciplines différentes, enfin de la plus simple à la plus aisée donc voilà, et donc on avait sollicité déjà trois partenaires pour éventuellement des financements. Donc on avait interrogé la MEL, le Département et la Région. La MEL nous a répondu qu'elle était d'accord pour nous financer ce projet à hauteur de 20 %, seulement il nous faut prendre une délibération pour pouvoir elle de son côté après prendre la décision de bien vouloir participer à ce financement.

M. le MAIRE : Voilà, donc après discussion avec Eddie BERCKER et ses services, j'avais dit OK je veux bien analyser le projet à une première condition, c'est de solliciter l'extérieur pour avoir des partenaires à nos côtés. La MEL a tout de suite répondu c'est-à-dire que le projet était

intéressant, je l'avais dit d'ailleurs, je l'avais dit à Eddie tu demandes, tu verras ils vont y aller. Voilà il y a le premier la MEL, je pense que la Région aussi participera à sa hauteur. J'ai rencontré la vice-présidente en charge du sport dans mon bureau avec toi Eddie, elle pensait qu'on faisait bientôt un mur d'escalade de 200 mètres de haut sur 500 mètres de large, quand on lui a dit que c'était très modeste et que l'investissement était plus modeste et qu'il était de l'ordre de 50 à 60 000 euros bon, donner 5 à 10 000 euros elle n'était pas opposée. Voilà donc ce mur d'escalade bien sûr, Monsieur COMPERE, ce mur d'escalade, sera ouvert aussi dans le cadre des NAP, des nouvelles activités périscolaires pour nos enfants des écoles. Monsieur COMPERE vous avez la parole.

M. COMPERE : Une question, est-ce que l'on connaît à peu près pour des murs du même acabit le coût de la maintenance? Est-ce que c'est assez élevé, est-ce que c'est très faible ?

M. le MAIRE : Non, il y a très peu de maintenance.

M. COMPERE : Parce que les harnais tout ça ...

M. le MAIRE : Alors l'investissement est de ...

M. BERCKER : Là dans le prix qui vous est proposé tout est compris, c'est clé en main.

M. le MAIRE : Le changement va se faire après sur des années et des années, le coût de maintenance non il n'y a rien. On va devoir changer une corde de temps en temps, on va devoir changer un harnais de temps en temps, mais le coût de fonctionnement rien. Par contre on ne peut pas faire l'escalade, par exemple avec des enfants, il va devoir y avoir un moniteur, donc ceux qui sont aujourd'hui les animateurs sportifs des NAP vont passer une formation complémentaire pour l'escalade.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

#### **24-Mandat au CDG 59 – Contrat groupe d'assurance statutaire**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de Gestion 59 en date du 10 novembre 2015 approuvant le lancement du contrat groupe d'assurance statutaire ;

Aux termes de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, les Centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

Il est vous est donc proposé de donner mandat au Centre de Gestion 59 pour le lancement d'une procédure de mise en concurrence visant à conclure un contrat groupe d'assurance statutaire.

M. le MAIRE : Ils auraient pu le mettre en toutes lettres Centre de Gestion parce que CDG si j'avais posé la question, personne n'aurait su. Alors, c'est simplement une question administrative, on n'est pas obligé de suivre. C'est simplement dire au CDG, ils vont faire un appel d'offres pour les assurances groupées, c'est la mode en ce moment, ils vont faire donc une mutualisation avec les collectivités. Plus on est nombreux moins ça coûtera. Donc c'est simplement de dire oui au mandat du CDG en fonction bien sûr, après le lancement de la procédure et de la mise en concurrence et de savoir si c'est moins cher, de donner une suite ou non. Simplement dire si on est intéressés.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

#### **25-Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges – MEL – Désignation d'un représentant**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Vu les dispositions de l'article 86-IV de la loi n°99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale,

Vu les dispositions du I de l'article 1609 nonies C du Code général des impôts modifié,

Conformément aux dispositions législatives, le conseil métropolitain a adopté la délibération n°17 C 0014 du 05 janvier 2017 portant création entre la métropole européenne de Lille et ses communes membres, d'une commission locale chargée d'évaluer les transferts.

La délibération prévoit que la commission est composée de 184 membres désignés par les conseils municipaux des communes concernées.

Cette commission est désignée selon la même grille de répartition que pour l'élection des délégués des communes au conseil métropolitain.

Il convient donc de désigner un membre représentant du conseil municipal au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Par conséquent, il vous est proposé de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

M. Pascal GHEYSENS étant candidat, le scrutin a donné les résultats suivants :

M. le MAIRE : Bon le ou les représentants étaient Benjamin et moi parce qu'on avait deux représentants, on en a plus qu'un parce qu'on a perdu Charlotte en route. Et je vais vous surprendre mais je vous propose de ne pas siéger et de proposer comme titulaire Pascal GHEYSENS, parce que j'ai pas le temps et comme Pascal c'est le Vendredi il a un peu plus de temps que moi, voilà. Y aller, au moins il saura, c'est ce qui se passait déjà moi je n'y ai pas mis les pieds c'est pour ça, je préfère qu'il y ait quelqu'un qui représente Mouvaux à ce sujet. Et ceux que ça amuse d'aller voir comment ça se passe une commission locale d'évaluation, celui qui veut accompagner Pascal pour ne pas le laisser seul, vous pouvez l'accompagner il n'y a aucun problème, il y aura toujours de la place assise. C'est parfois intéressant mon cher Benjamin.

A l'unanimité (31 voix), M. Pascal GHEYSENS est désigné comme représentant au sein de la commission locale d'évaluation des transferts de charges.

#### **26-FSIL – Rénovation thermique**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

La commune a intégré dans ses politiques publiques le volet transversal du développement durable qu'elle s'efforce de traduire dans ses projets d'aménagement urbain, dans la requalification de ses espaces publics, la construction de nouveaux équipements municipaux ou la modernisation de son patrimoine.

Dans ce volet de modernisation du patrimoine, la commune souhaite poursuivre son engagement et doter une partie des salles de sports municipales d'un nouvel éclairage performant, notamment par des « leds ». Ces salles sont actuellement équipées de systèmes d'éclairage vétustes et énergivores (néons ou sodium) qui ne répondent plus aux exigences de consommations énergétiques qui doivent aujourd'hui être prises en compte.

Tant les réductions de consommation significatives qu'engendrent ces nouveaux équipements que leur exceptionnelle longévité concourent à la transition énergétique et à la préservation de notre environnement.

L'investissement prévu porte sur un montant de 128 604,44 € et est inscrit au Budget Primitif 2017.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été reconduit par la loi de finances pour 2017. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur huit thématiques éligibles, parmi lesquelles la rénovation thermique : travaux visant à diminuer la consommation énergétique des bâtiments communaux.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet rénovation thermique, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 51 442 18 €.

M. le MAIRE : Une première demande de subvention là dans le cadre du FSIL. Donc c'est le fonds de soutien à l'investissement public local, une première concernant donc les LED. On vous a expliqué déjà dans le cadre d'une autre subvention, je ne sais plus dans quoi c'était, la subvention parlementaire. Donc le cadre de la transition énergétique, il y a un plan qui a été proposé par les services et par Eddie donc de changer toutes les lumières des salles de sports qui sont énergivores et qui sont aussi pour certaines encore au sodium, de toutes les changer pour les mettre à LED, ça va donner un confort en matière de luminosité pour nos sportifs et ça va nous permettre près de 40 % d'économie d'énergie. Les calculs, mon cher Eddie, c'est combien en amortissement ?

M. BERCKER : Deux ans et demi.

M. le MAIRE : Deux ans et demi, donc c'est des charges de fonctionnement, et là bon l'investissement on a déjà eu une première aide, là je pense qu'on pourra avoir une deuxième aide, c'est-à-dire que l'on pourra faire ce gros chantier à coût réduit. Donc je vous propose de faire la demande FSIL pour cette première partie.

A l'unanimité le Conseil Municipal adopte.

## **27-FSIL – Sécurisation des équipements publics**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans un souci de sécurisation de ses bâtiments publics, la ville de Mouvaux souhaite doter les bâtiments publics qui ne le sont pas encore d'un système de contrôle d'accès à distance.

Pour cela, il est envisagé d'étendre l'usage du réseau fibre de la vidéo protection afin de permettre la liaison entre la mairie et les sites distants et également le contrôle d'accès à distance de ces bâtiments.

Plusieurs bâtiments sont concernés : Le centre technique municipal, le centre petite enfance Noëlle Dewavrin, le complexe Coubertin, la salle De Gaulle, la salle Malraux, la salle Valet, la loge du cimetière, l'Espace Jean Richmond et le groupe scolaire Lucie Aubrac.

L'investissement prévu porte sur un montant de 90 252,15 € HT et est inscrit au Budget primitif 2017.

Le fonds de soutien à l'investissement local créé en 2016 a été reconduit par la loi de finances pour 2017. Une partie de ce fonds est destinée à alimenter la dotation de soutien à l'investissement public local (DSIL) en faveur des collectivités et de leurs groupements à fiscalité propre et est ciblée sur huit thématiques éligibles, parmi lesquelles la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics.

Il vous est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la dotation de soutien à l'investissement public local – volet mise aux normes et sécurisation des équipements publics, à hauteur de 40 % du montant HT des travaux soit 36 100,86 €.

M. le MAIRE : La deuxième parce qu'on ne sait jamais, il faut avoir une deuxième cartouche parce que les dossiers FSIL sont complexes de temps en temps. Donc je vous propose de mettre une deuxième demande au FSIL, parce que si jamais ils disent oui mais Monsieur le Maire, il n'y a plus assez d'argent sur les économies d'énergie, la rénovation, la transition énergétique, hop on sort du chapeau une autre demande de subvention qui est donc celle de la sécurisation des équipements publics. Dans le cadre du BP 2017 il est prévu de relier plusieurs bâtiments qui aujourd'hui ne sont pas connectés à la mairie, notamment le centre technique municipal, le centre petite enfance, le complexe de Coubertin, c'est-à-dire les bâtiments qui sont à l'écart et où l'ouverture de ces bâtiments se fait par clé ou par badge qui ne sont pas suivis. Là il s'agit de changer c'est-à-dire sécurisation de bâtiments, toutes les associations ont des badges, donc celle qui a un badge et qui le perd on démagnétise le badge, quand il y a une association qui perd la clé on est bien embêté parce qu'on doit changer la serrure, ça coûte cher et qui plus est on sait qui rentre à quelle heure et qui sort à quelle heure. Donc si jamais il y a par exemple le feu on sait qui l'a mis. Et quand il y a un problème autre on sait qui est le dernier qui a pu voir le problème autre. Donc ça coûte quand même énormément parce qu'on doit tirer des lignes partout, avec un nouveau système complémentaire et homogène par rapport à celui de la ville. Donc là c'est une demande aussi de subvention qui est moindre donc c'est pour ça que c'est en point 2, de 40 % aussi maximum, sur un montant de travaux de près de 100 000 euros.

## **AGENDA**

Mardi 28 mars 18h30 : Réunion publique sur la promotion de l'usage du vélo - salle du CM

Jeu 30 mars 18h30 : Vernissage du 28<sup>ème</sup> Salon des Artistes mouvallois – Invité d'honneur : Marc Ronet - Exposition visible du 31 mars au 9 avril - Salons de l'hôtel de ville

Vendredi 31 mars de 9h à 12h : Accueil des scolaires – Présentation flûte et harpe par les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique - Auditorium

Mardi 4 avril à 20h : Récital flûte et harpe par les professeurs de l'Ecole Municipale de Musique - Auditorium

Dimanche 9 avril à 12h30 : Repas de Pâques des Aînés - salle Bercker

Lundi 17 avril de 14h à 18h : Festi Choco organisé par le Conseil Municipal des Jeunes - Parc du Hautmont

Dimanche 23 avril de 8h à 19h : 1<sup>er</sup> tour de l'élection présidentielle

Samedi 29 avril 9h : Forum de l'été Jeunesse à l'EJR - 11h : Noces de diamant des époux Cornart  
Dimanche 30 avril à 10h45 : Commémoration du Train de Loos, souvenir des héros de la Déportation – Parc du Mémorial  
Lundi 1<sup>er</sup> mai 10h : Remise des médailles du travail – salle Bercker - de 8h à 13h : Braderie organisée par le Lions Club – Centre-ville  
Dimanche 7 mai de 8h à 19h : 2<sup>ème</sup> tour de l'élection présidentielle  
Lundi 8 mai à 10h30 : Cérémonie du Souvenir 39/45 – Parc du Mémorial  
Vendredi 19 mai : Fête des voisins  
Mardi 6 juin : Sortie des aînés  
Dimanches 11 et 18 juin de 8h à 18h : Elections législatives  
Mercredi 14 juin à 19h : Conseil municipal

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 21h30.